

Rapport D'ACTIVITÉS 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 AVRIL 2018



GÉNÉRATION
PÊCHE



Fédération de la Marne pour la pêche
et la protection du milieu aquatique

www.peche51.fr





SOMMAIRE

MOUVEMENTS DANS
LES AAPPMA 02

LA VIE DE
LA FÉDÉRATION 03

SITUATION
HYDROLOGIQUE 06

STATISTIQUES PÊCHEURS
ET CARTES DE PÊCHE 07

PARTAGE DU DROIT
DE PÊCHE 17

ANIMATION - PROMOTION
COMMUNICATION
ÉDUCATION 18

AFFAIRES JURIDIQUES
& ATTEINTES AUX
MILIEUX AQUATIQUES 24

ACTIVITÉS GARDERIE 27

TECHNIQUE
MILIEUX AQUATIQUES 33

BILAN FINANCIER
& BUDGET 43

REVUE DE PRESSE 52

GLOSSAIRE 54





Nouveaux élus depuis notre dernière assemblée générale du 8 avril 2017

AAPPMA		PRESIDENT	TRESORIER-E-
la Saumonée	BETHENVILLE	SPICY Denis	CHARTON Frédéric
la Raquette châlonnaise	CHALONS EN CHAMPAGNE	THIEBAUX Dominique	GODTLER Anthony
l'Ablette chausséenne	LA CHAUSSEE SUR MARNE	VAUTRAIN René	DANIZEL Daniel
La Truite	COURTISOLS	GUYOT Jean-Luc	LALLEMENT Luc
Le Gardon	CRUGNY	DEMOULIN José	LOUDIN Xavier
La Vandoise	DORMANS	VAN GYSEL Denis	LAURIER Pierre
La Truite qui saute	ECURY LE REPOS	BERTRAND Denis	BERTRAND Edith
Les Pêcheurs de la Chée marnaise	HEILTZ LE MAURUPT	GAUTHIER Gilles	CHAFFAUT Vincent
Le Gardon	LARZICOURT	ANTONELLI Guy	PILLARD Corinne
L'Ablette	MAGENTA	FAUCHE Jean-Pierre	COLLARD Patrice
Les Requins du Petit Morin	MONTMIRAIL	VAN WAESBERGE Patrick	NERET Roland
La Gaule	PARGNY SUR SAULX	ALTMAYER Franck	PASSEMART Christian
La Bredouille	POGNY	BREMONT Gérard	HARMAND Odette
Aappma	PONTFAVERGER	LEQUEUX Alain	Poste vacant suite décès
La Perchette	PORT A BINSON	GRANZAMY Francis	MILLARD Hubert
Le Syndicat des pêcheurs de Reims et de la Région		REMY Jean-Pierre	RUFFIER Reynald
L'Epuisette saint-justoise	SAINT JUST SAUVAGE	PLUOT Pascal	GAY Florence
La Rossette	SAINTE MENEHOULD	CARDON Willy	MOIZAN Jackie
La Manne	SAINTE OUEEN ET DOMPROT	CHARTON Thierry	ROYER Alain
Le Hotu	SAINTE REMY EN BOUZEMONT	BAUCHET Jean-Pierre	GIMENEZ Vivian
Le Scion	SERMAIZE LES BAINS	DAVIGNON Bernard	JOUVENEUX Henry
La Noquette	SEZANNE-ANGLURE	BRINAR Christian	DIDIER Jean-Claude
La Salmonide	VANVAULT LES DAMES	TASQUIN Daniel	LAZZERI Louis
La Semoigne	VERNEUIL	FROMENT Gilles	FOUCHART François
Le Carpillon	VERRIERES	HALBIN Michel	ROBINET Francis
Le Barbeau	VILLERS EN ARGONNE	VIGOUR Jean-Claude	LOGIE Jean-Luc
La Raquette vitryate	VITRY LE FRANCOIS	BEGIN Raymond	BOUDE Gwanaëlle
La Manne	VOUZY	CHAMPION Georges	FRAPPART Patrice

L'agrément du président et du trésorier

L'élection du président et celle du trésorier sont soumises à l'agrément du préfet (article R. 434-27 du code de l'environnement).

Cet agrément est lié au fait que les AAPPMA sont délégataires de missions d'intérêt général dont le contenu est déterminé par la Loi Pêche (article L.434-3 et suivants du code de l'environnement).

Les associations agréées de pêche contribuent à la surveillance de la pêche, exploitent les droits de pêche qu'elles détiennent, participent à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et effectuent des opérations de gestion piscicole.

L'agrément n'est donc pas une simple formalité administrative mais la marque institutionnelle de droits et d'obligations dont celle de percevoir, en sus des cotisations statutaires, la redevance milieux aquatiques (RMA).





CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un nouveau bureau élu le 24/04/2017

Suite aux démissions successives de Luc LISAMBERT, Président et de Jacky NORMANT, membre, un nouveau bureau a été constitué le 24 avril 2017 :

Président	
Dominique THIEBAUX	
1 ^{er} vice-président	2 ^{ème} vice-président
Bernard DAVIGNON	Claude DE CARLI
Secrétaire	Trésorière
Jean-Claude VIGOUR	Odette HARMAND
Secrétaire adjoint	Trésorier adjoint
Christian BAUDART	Reynald RUFFIER
Membres	
Jean-Charles ALLARD	Jean-Pierre FAUCHE
Pascal ANDRE	Claude GUILLAUMET
Raymond BEGIN	Jean-Pierre REMY

Le conseil d'administration est régulièrement informé des dossiers en cours, il délibère sur différents sujets.



DATES DES RÉUNIONS STATUTAIRES 2017

Bureau	20 mars 24 avril 10 juillet 25 juillet 27 août 2 novembre
Conseil d'administration	23 janvier 23 mars 24 avril 29 juin 25 septembre
Assemblée générale ordinaire	8 avril
Assemblée générale extraordinaire	/
Commission « Technique, Milieux aquatiques »	12 janvier
Comité de pilotage (CO.PIL) FD/AESN/partenaires	5 décembre
Commission « Animation, Promotion, Communication, éducation à l'environnement »	6 novembre
Groupe de travail « Ateliers Pêche Nature »	/
Commission « Surveillance des M.A. Garderie	/

RESSOURCES HUMAINES

Pour assurer ses missions d'intérêt général, la Fédération emploie une équipe de salariés 5 personnels équivalent temps plein en contrat à durée indéterminée

- 2 au pôle administratif
- 3 au pôle technique
- Entretien, études et gestion des milieux aquatiques et de la ressource piscicole
- Surveillance, garderie et information des pêcheurs
- Animation, communication, promotion et éducation à l'environnement



MOUVEMENTS / ABSENCE DURANT L'ANNÉE 2017 DANS LE PÔLE TECHNIQUE

- Le 16 août 2017, recrutement de Marie DENIS, en contrat à durée indéterminée, en qualité de responsable technique milieux aquatiques
- Le 25 août 2017, démission de Cynthia CONNAN, chargée de mission, pour raison familiale
- De janvier à mi- juillet 2017, absence pour cause de formation BPJEPS de l'agent de développement Laurent SEJOURNE.

Dans le cadre de sa formation, Laurent S. a effectué durant cette période ses 10 semaines de stage animation pêche dans notre structure.

BÉNÉVOLES

La Fédération fait parfois appel aux bénévoles des 28 AAPPMA (essentiellement garderie, pêches à l'électricité et salons).

ACCUEIL DE STAGIAIRES

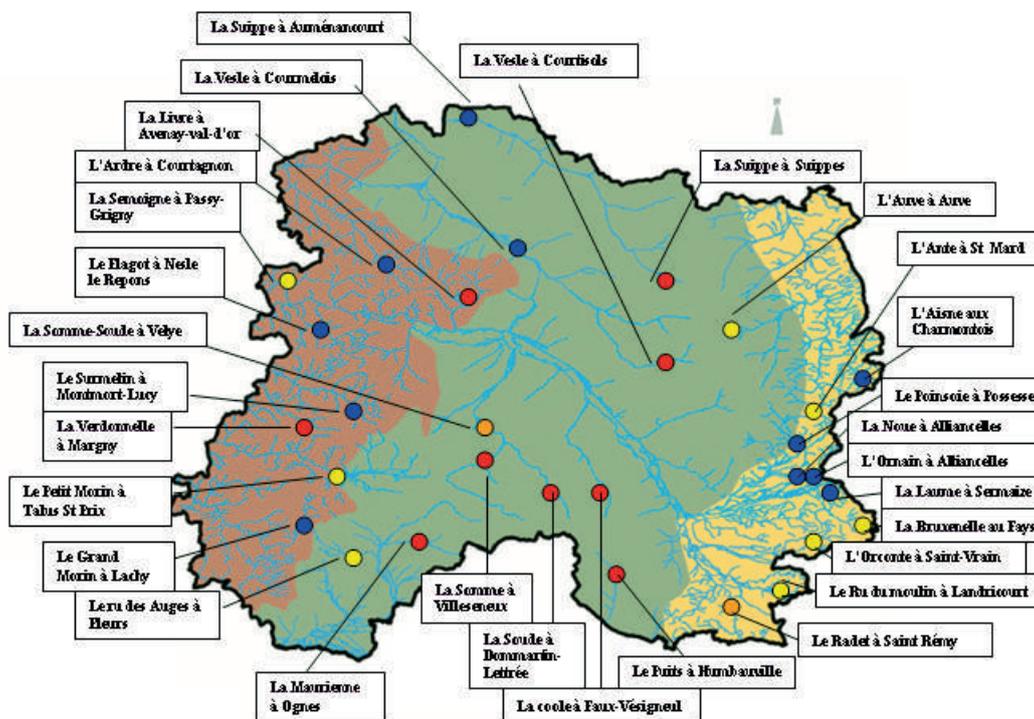
La Fédération contribue à la formation professionnelle de stagiaires. En 2017, elle a accueilli :

- Thibaut PELTIER, élève de 3ème au lycée privé Sainte-Maure (Sciences et Technique de l'Agronomie, de l'Environnement et de l'Eau) en stage de découverte
Durée du stage : du 03 avril 2017 au 07 avril 2017.
Encadrement assuré par Stéphane KOROBETSKI, agent de développement.
- Axelle DESANLIS, préparant un Brevet de Technicien Supérieur option Gestion Protection de la Nature au lycée Mathieu de Dosles (54).
Durée du stage : 12 juin au 4 août 2017
Encadrement assuré par Cynthia CONNAN, chargée de mission





SEPTIÈME CAMPAGNE ONDE 2017, LE 27 SEPTEMBRE 2017



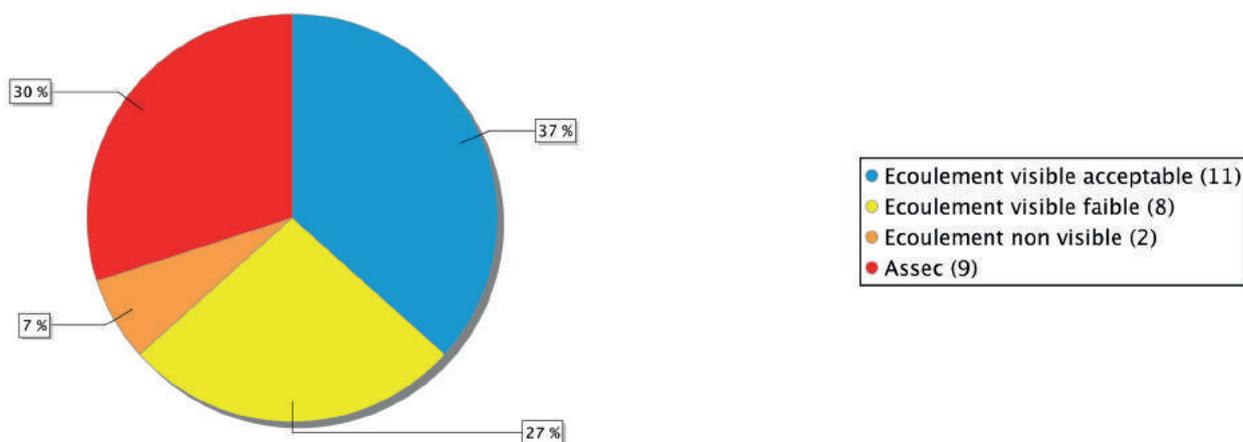
Légende :

- Ecoulement visible
- Ecoulement visible faible
- Ecoulement non visible

SOURCE : AFB51

- Hydroécocorégions de niveau 2
- BP-Ile de France
 - Champagne humide

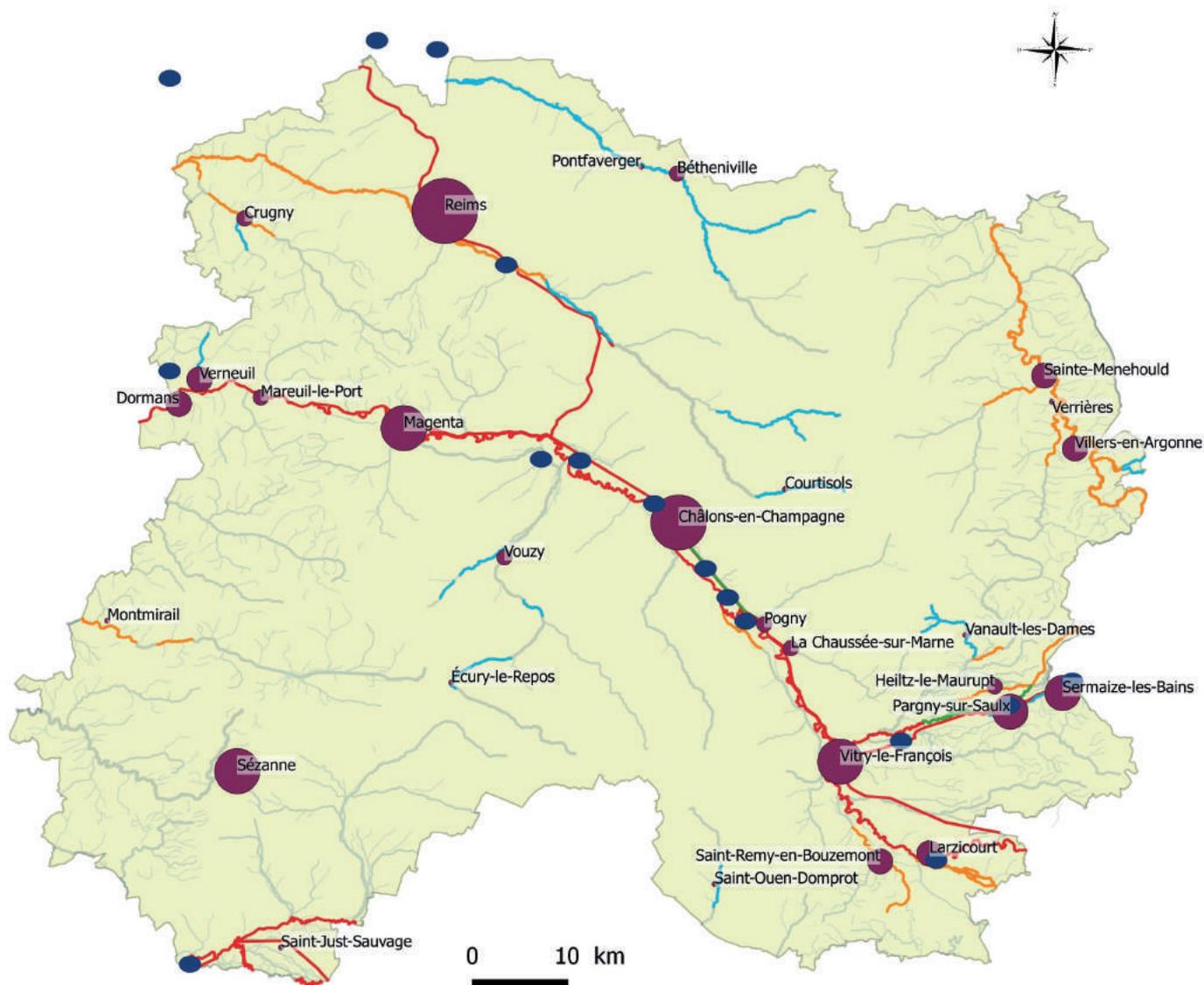
Synthèse des modalités d'écoulement pour la campagne usuelle de Septembre 2017



Périmètre géographique sélectionné
Départements : 51



STATISTIQUES PÊCHEURS ET CARTES DE PÊCHE



Légende

- Réseau hydrographique
 - Département de la Marne
- Parcours de pêche des AAPPMA**
- Plan d'eau
- Cours d'eau**
- 1ère catégorie - domaine privé
 - 1ère catégorie - domaine public
 - 2ème catégorie - domaine privé
 - 2ème catégorie - domaine public

Nombre de membres par AAPPMA

- <50
- 50 - 100
- 100 - 200
- 200 - 500
- 500 - 1000
- 1000 - 2000
- >2000



Sources : données FDPPMA 51, BD Carthage



EFFECTIFS 2017 PAR AAPPMA

A.P.P.M.A	COTISATIONS "MAJEURE"	COTISATIONS CARTE URNE	COTISATIONS "FEMME"	COTISATIONS "MINEURE"	TOTAL	COTISATIONS "HEBDOMADAIRE"	COTISATIONS "JOURNALIERE"	COTISATIONS "DECOUVERTE"	TOTAL GLOBAL
BETHENIVILLE	32	39	2	7	80	0	3	5	88
CHALONS	1064	432	62	199	1757	27	280	195	2259
CHAUSSEEM	37	18	2	6	63	5	9	3	80
COURTISOLS	29	0	0	9	38	5	11	4	58
CRUGNY	49	0	1	8	58	2	2	10	72
DORMANS	81	56	10	18	165	15	18	20	218
ECURY LE REPOS	24	0	1	4	29	0	11	3	43
HEILTZ LE MAUR.	40	35	4	13	92	2	10	6	110
LARZICOURT	106	52	7	9	174	40	51	9	274
MAGENTA	650	158	33	116	957	32	216	105	1310
MONTMIRAIL	24	10	3	4	41	2	5	8	56
PARGNY/SAULX	101	68	12	28	209	1	13	21	244
POGNY	34	13	1	15	63	0	15	10	88
PONTFAVERGER	14	14	1	6	35	0	1	4	40
PORT A BINSON	59	15	1	12	87	1	25	3	116
REIMS	1225	1559	156	267	3207	26	1098	373	4704
ST JUST SAUVAGE	4	15	1	3	23	2	5	2	32
ST OUEN ET DOMP.	1	0	0	0	1	0	0	0	1
ST REMY EN BOUZ.	96	28	4	15	143	46	48	23	260
STE MENEHOULD	95	57	6	24	182	3	8	23	216
SERMAIZE	87	97	17	26	227	57	50	64	398
SEZANNE	264	155	20	62	501	2	62	50	615
VANAULT	19	28	1	2	50	2	0	2	54
VERNEUIL	9	86	2	10	107	1	3	9	120
VERRIERES	10	17	1	5	33	0	1	9	43
VILLERS EN ARG.	70	36	4	17	127	0	11	11	149
VITRY LE FRAN.	519	126	46	119	810	64	95	150	1119
VOUZY	51	0	2	9	62	0	6	8	76
TOTAL	4794	3114	400	1013	9321	335	2057	1130	12843

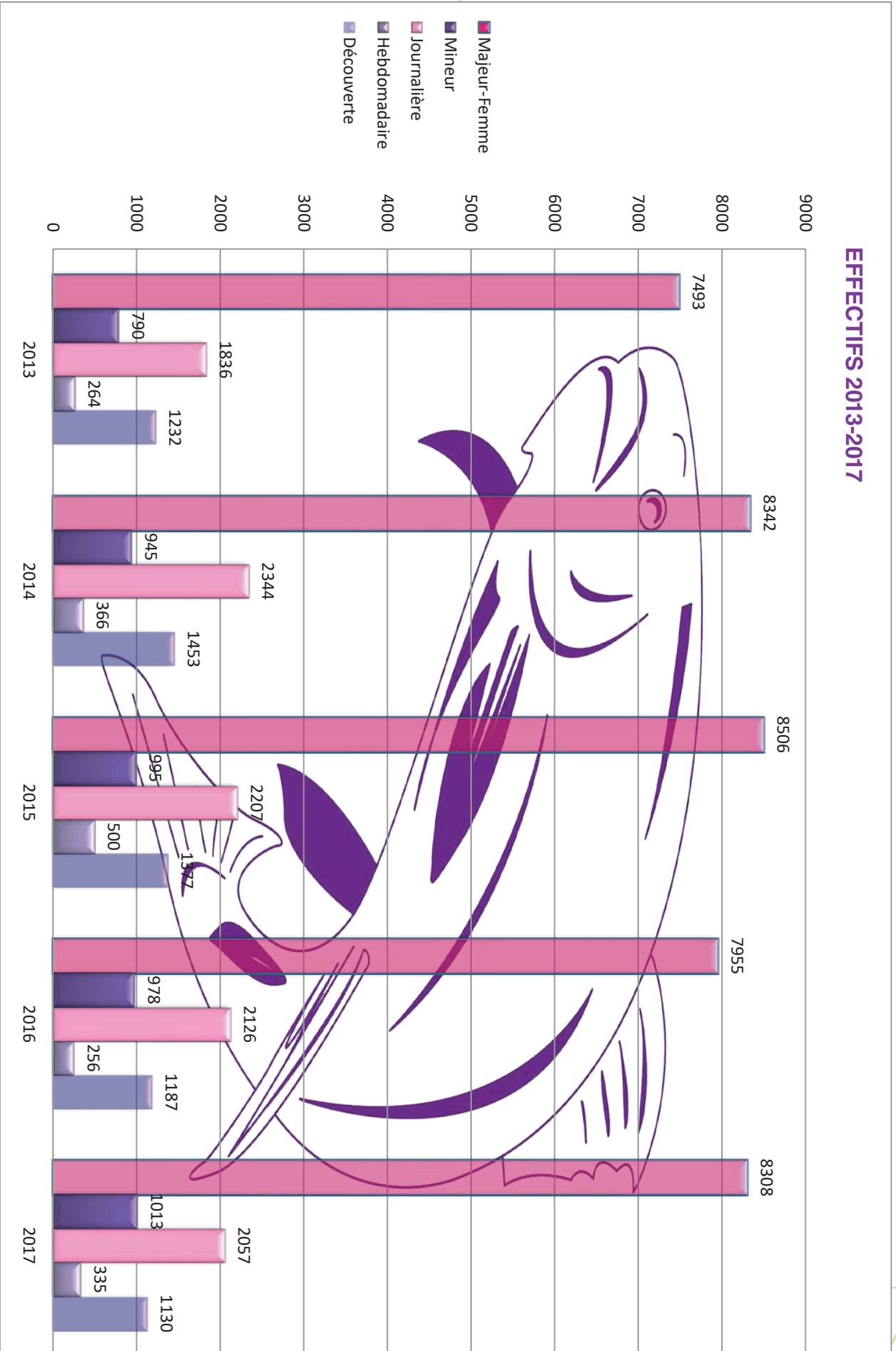


VARIATION DES EFFECTIFS 2016-2017 PAR AAPPMA

AAPPMA	Nombre pêcheurs toutes catégories		Gain	Perte	Variations
	2016	2017			
BETHENVILLE	32	88	56		175,00%
CHALONS EN CHAMP.	2023	2259	236		11,67%
CHAUSSEE (LA)	55	80	25		45,45%
COURTISOLS	60	58		-2	-3,33%
CRUGNY	78	72		-6	-7,69%
DORMANS	210	218	8		3,81%
ECURY LE REPOS	48	43		-5	-10,42%
HEILTZ LE MAURUPT	81	110	29		35,80%
LARZICOURT	353	274		-79	-22,38%
MAGENTA	1373	1310		-63	-4,59%
MONTMIRAIL	57	56		-1	-1,75%
PARGNY SUR SAULX	285	244		-41	-14,39%
PLEURS	27	0			-100,00%
POGNY	85	88	3		3,53%
PONTFAVERGER	20	40	20		100,00%
PORT A BINSON	83	116	33		39,76%
REIMS	4617	4704	87		1,88%
SAINT JUST SAUVAGE	22	32	10		45,45%
ST OUEN ET DOMPROT	12	1		-11	-91,67%
ST REMY EN BOUZE.	273	260		-13	-4,76%
SAINTE MENEHOULD	226	216		-10	-4,42%
SERMAIZE LES BAINS	389	398	9		2,31%
SEZANNE	570	615	45		7,89%
VANVAULT LES DAMES	49	54	5		10,20%
VERNEUIL	88	120	32		36,36%
VERRIERES	43	43		0	0,00%
VILLERS EN ARGONNE	137	149	12		8,76%
VITRY LE FRANCOIS	1139	1119		-20	-1,76%
VOUZY	67	76	9		13,43%
Total	12502	12843	619	-251	2,73%



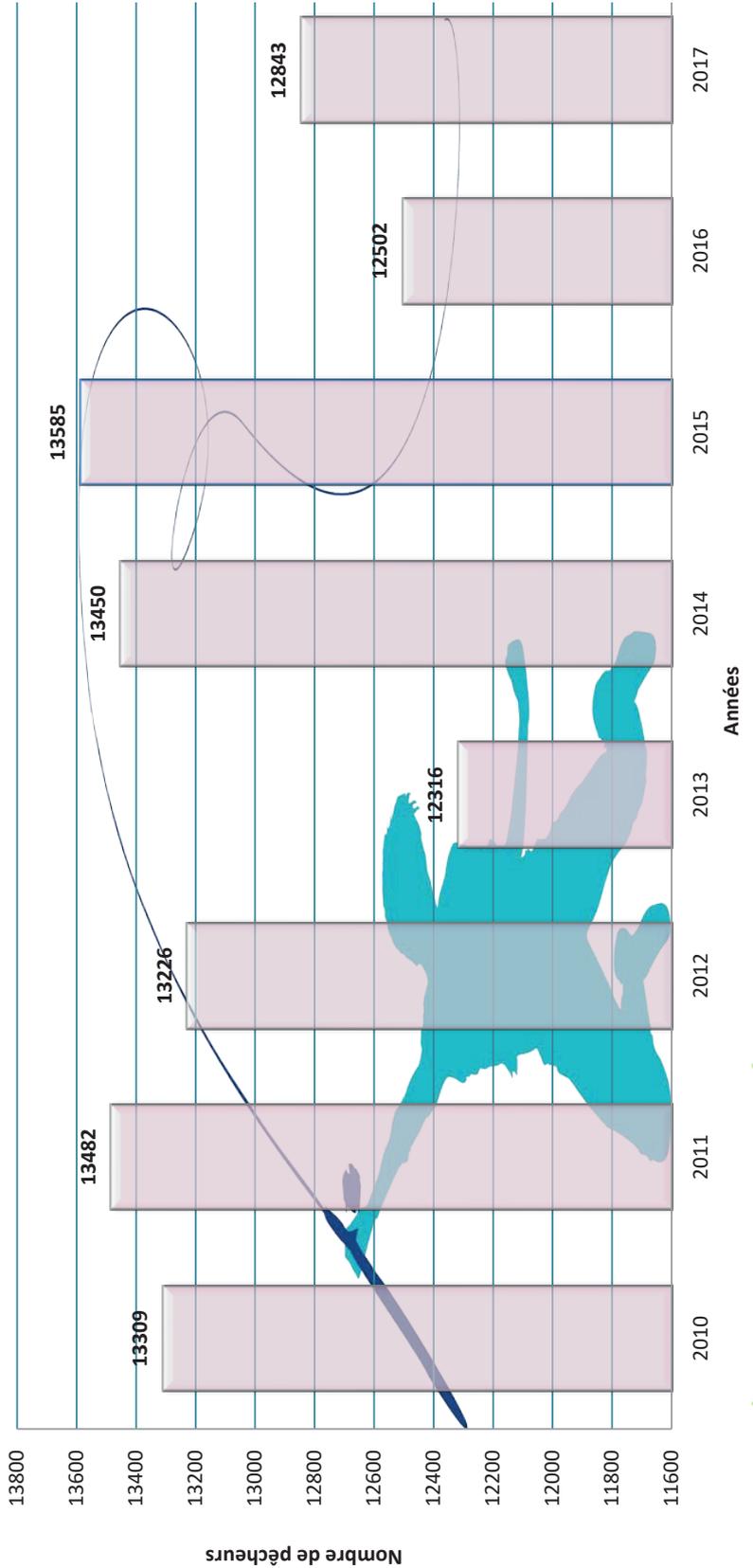
EFFECTIFS 2013-2017



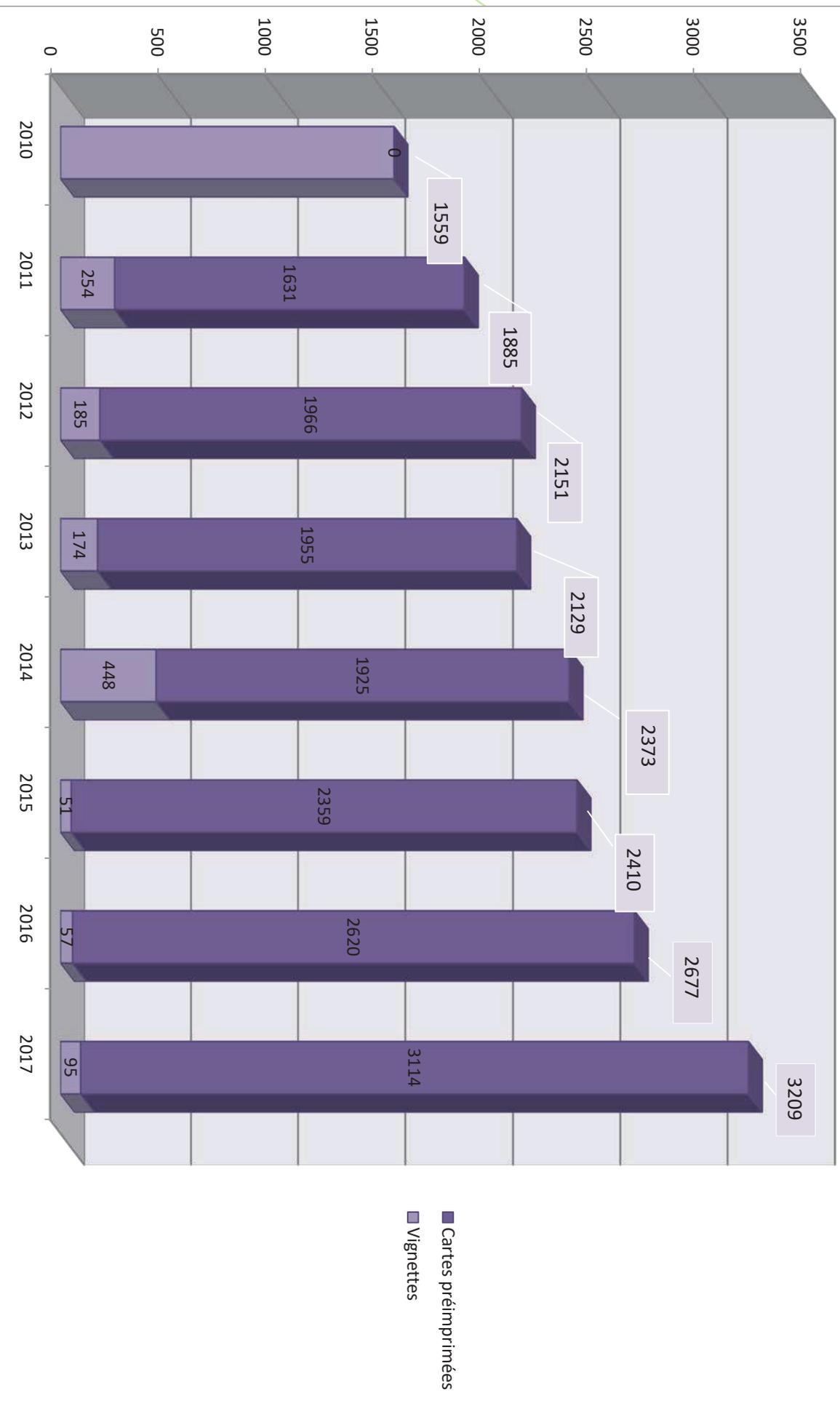
BILAN DES EFFECTIFS 2010-2017

CATEGORIES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	variation 2010-2017
Personnes majeures	9003	8642	8227	7591	7939	8105	7596	7908	-12,16%
Personnes mineures	990	943	857	837	945	995	978	1013	2,32%
Femme	383	395	378	314	403	401	359	400	4,44%
Membres actifs	10376	9980	9462	8742	9287	9501	9501	9501	-8,43%
Découverte - 12 ans	1419	1493	1397	1310	1453	1377	1187	1130	-20,37%
Hebdomadaire	204	215	280	284	366	500	256	335	64,22%
Journalière	1310	1794	1622	1980	2344	2207	2126	2057	57,02%
Toutes catégories	13309	13482	12761	12316	13450	13585	12502	12843	-3,50%

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PÊCHEURS DE 2010 À 2017

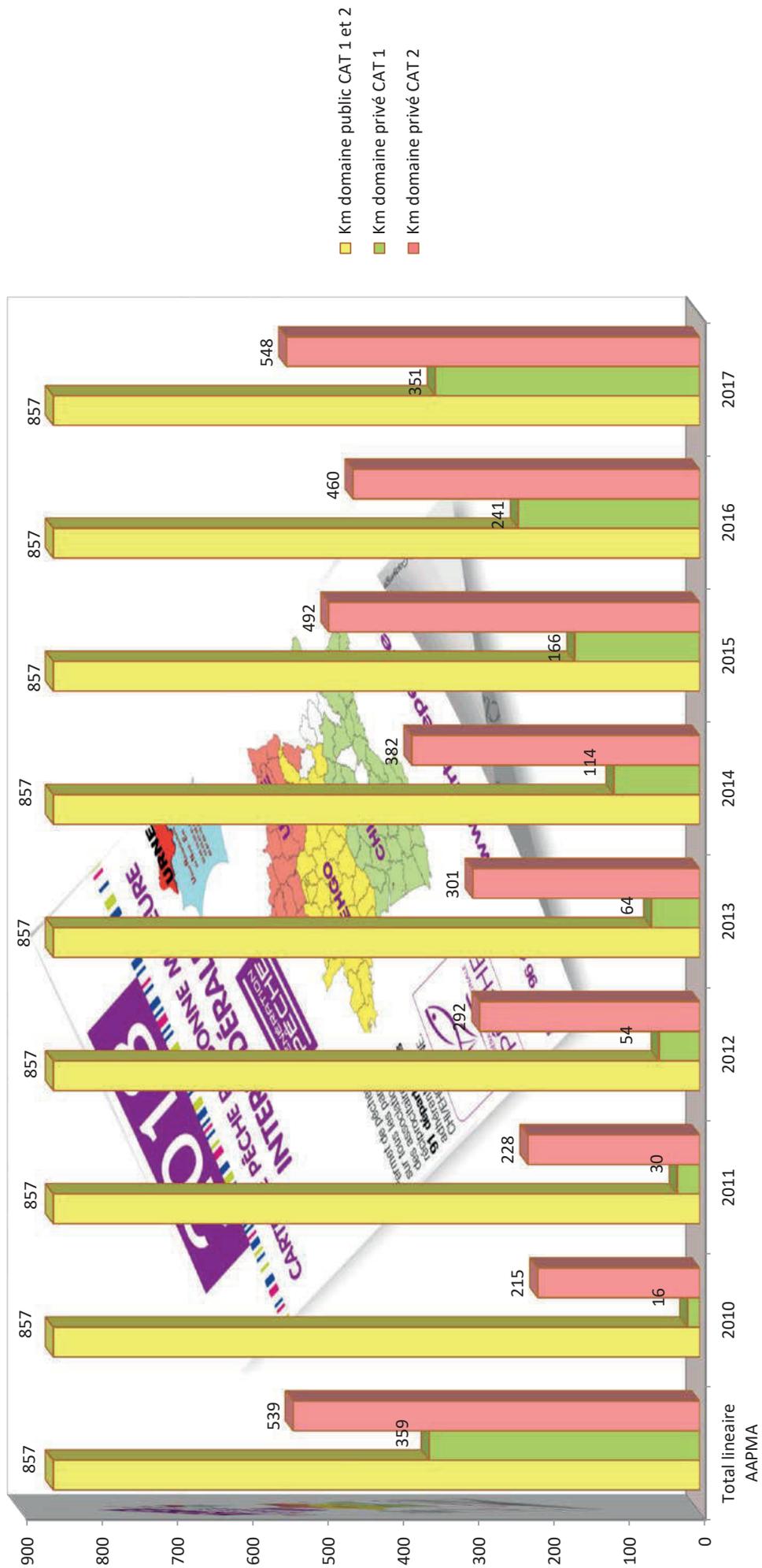


SITUATION DE LA VENTE DES CARTES INTERFÉDÉRALES URNE 2010-2017

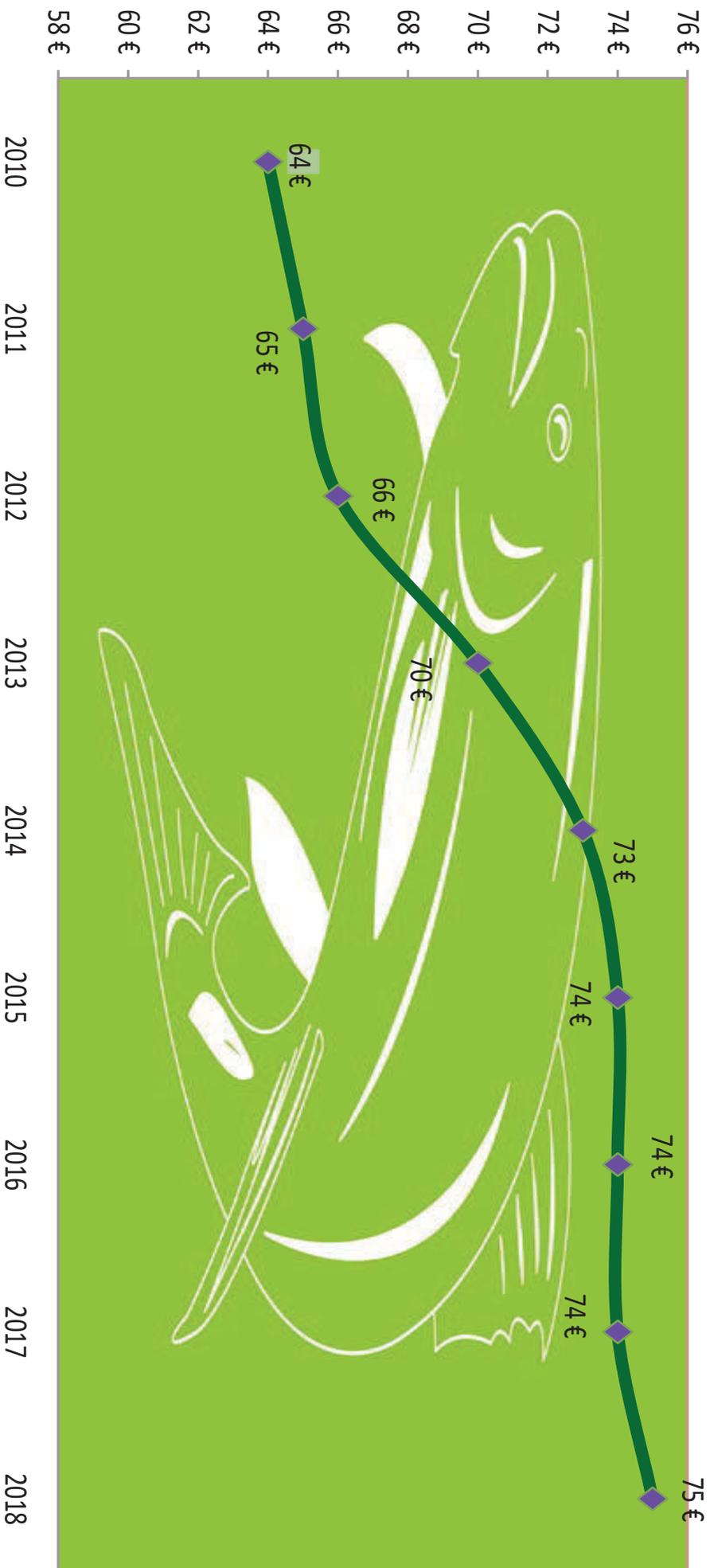




ÉVOLUTION DES LOTS DE PÊCHE ENTRÉS DANS L'URNE

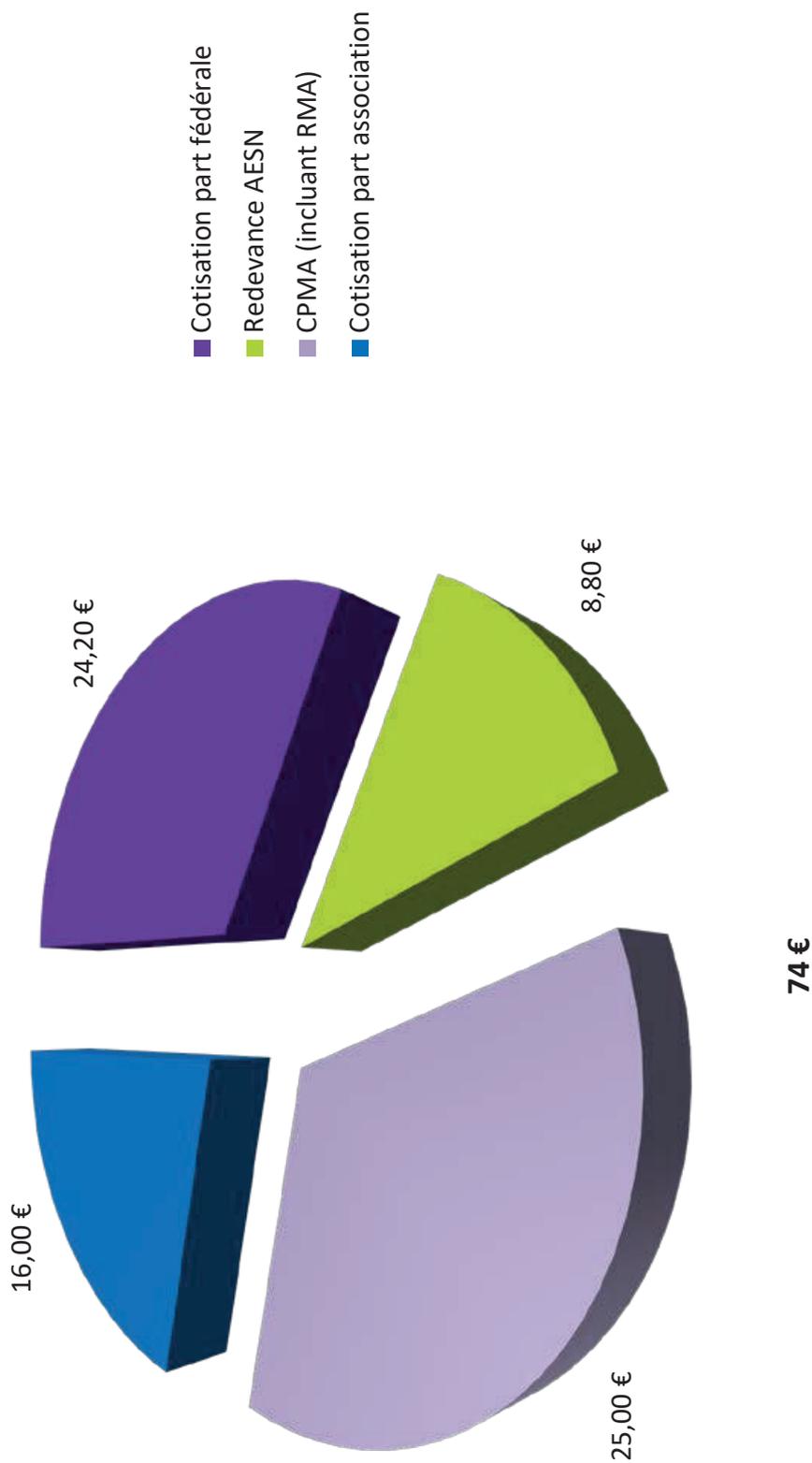


ÉVOLUTION DU PRIX DE LA CARTE DE PÊCHE 2010-2018



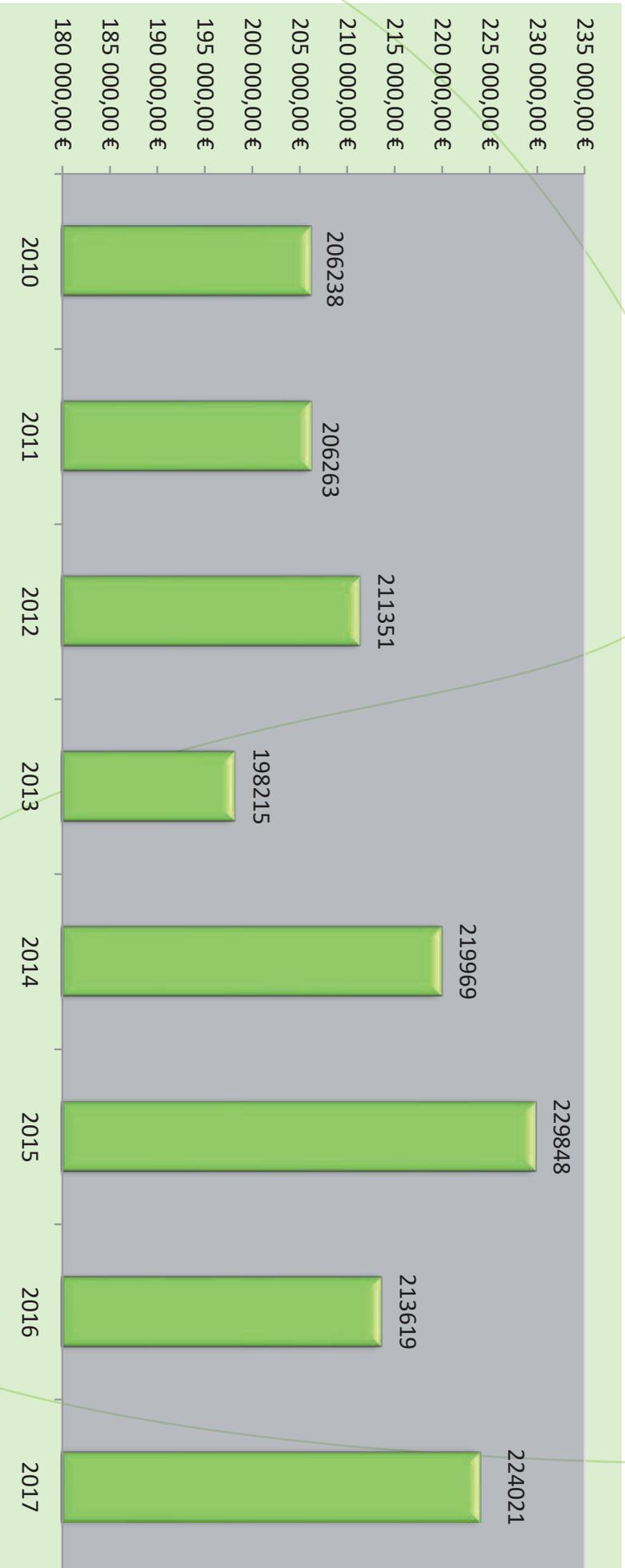


RÉPARTITION DU MONTANT DE LA CARTE DE PÊCHE «PERSONNE MAJEURE» ANNÉE 2017

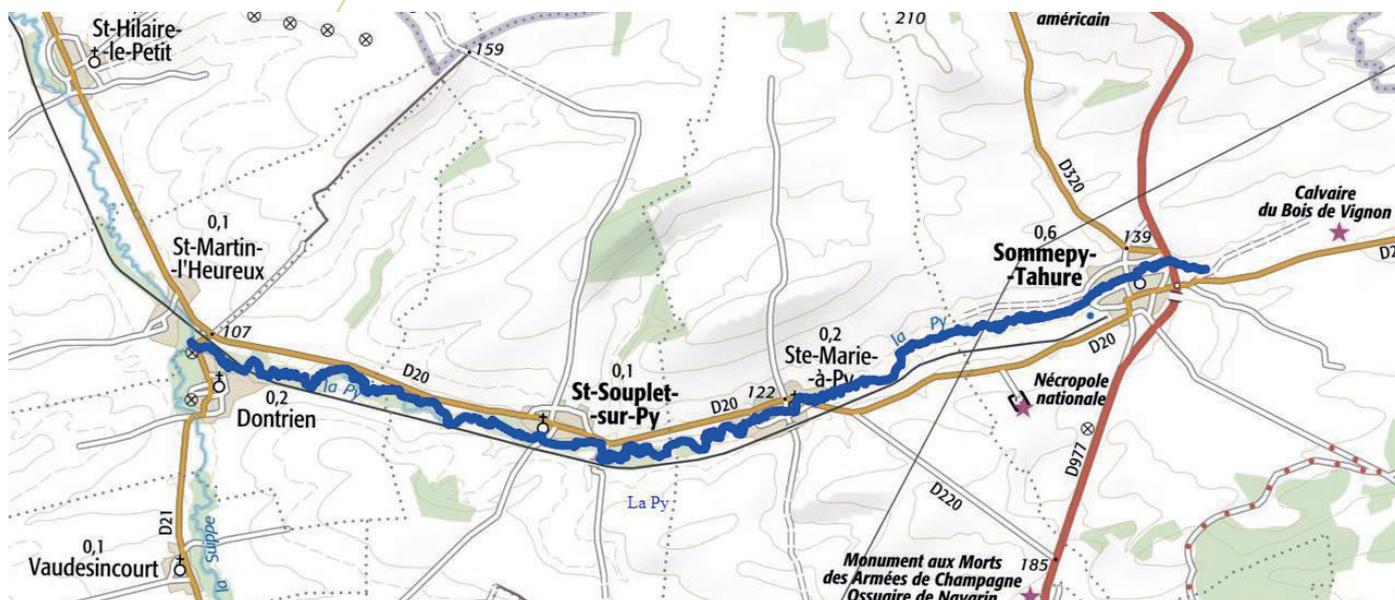


Pour information : Redevance Agence de l'Eau 2017 : 76233 € réglée sur l'exercice 2018

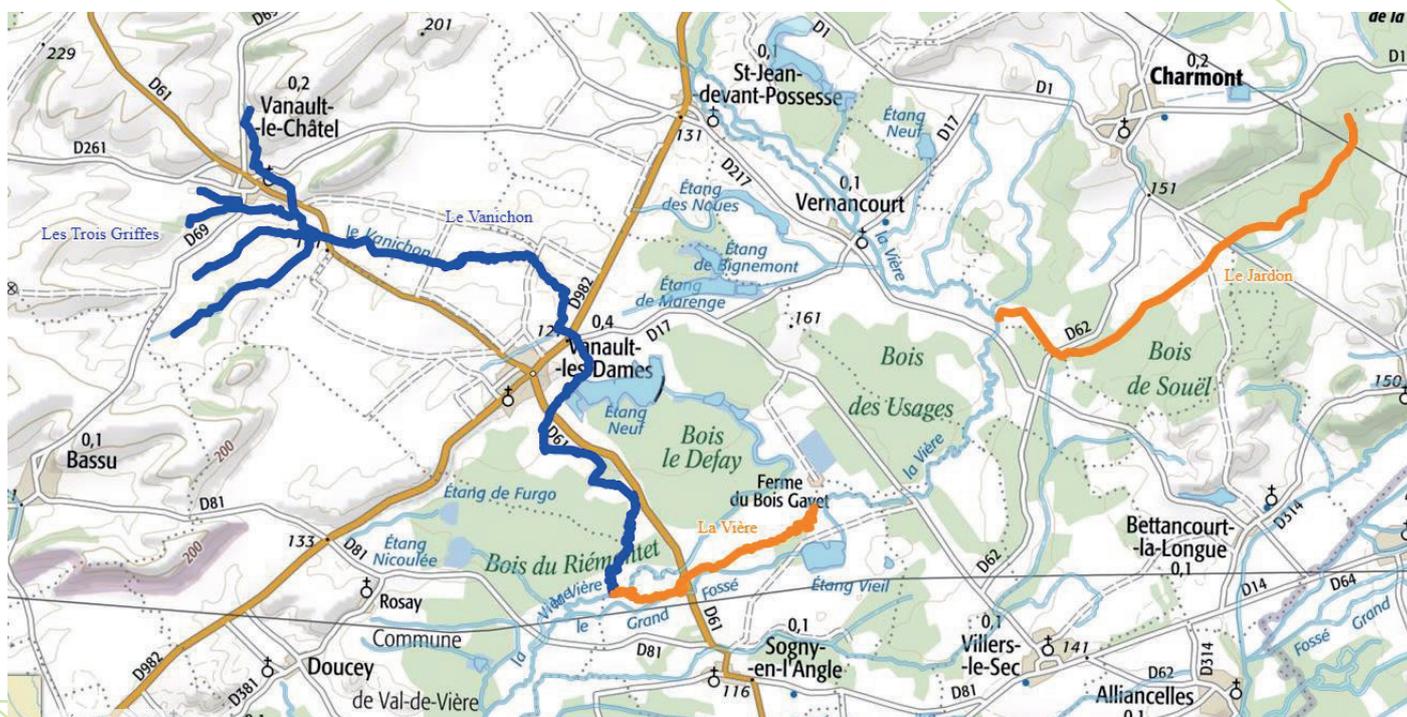
PRODUIT DES VENTES DE CARTES DE PÊCHE



**AVEC LA FPPMA 51 : LA PY
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 12 JUILLET 2017**



**AVEC L'AAPPMA : «LA SALMONIDE» DE VANVAULT-LES-DAMES
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 12 JUILLET 2017**



Les trois griffes, le Jardin et le Vanichon

ANIMATION - PROMOTION
COMMUNICATION - EDUCATION



1 ACTIONS 2017

1.1 Éducation à l'environnement

Aucune action en milieu scolaire n'a été réalisée du fait de l'absence de Laurent Séjourné, qui a suivi la formation de BPJÉPS PDL (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité Pêche de Loisir). L'agent de développement a réalisé, uniquement des animations d'initiations à la pêche dans le cadre de ses stages dans l'Atelier Pêche Nature de Reims.

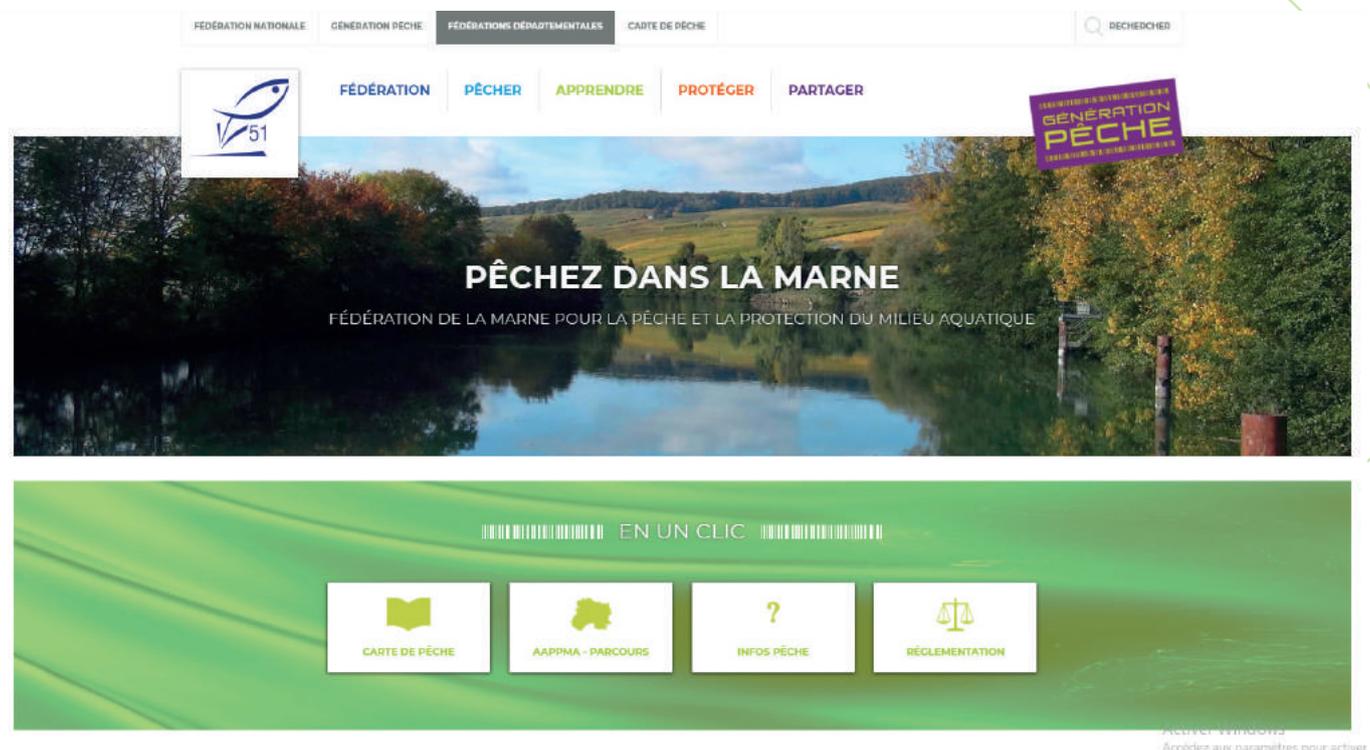
1.2 Matériel annexe de pêche

La fédération s'est dotée de matériel annexe à l'initiation pêche (float tube et waders) pour pouvoir réaliser des animations pêche ainsi que les équipements de sécurité de base (gilets de sauvetage + recharge CO2).

1.3 Site web

L'ancien site web était obsolète, nous avons opté pour le site web proposé par la FNPF et qui est mis à disposition pour toutes les fédérations départementales, associations régionales ou unions de bassin qui le souhaitent. Le site dispose de modules comme un agenda des événements, un mur d'images et de vidéos, un espace cartographique interactif pour localiser les APPMA, les structures d'animations, les parcours labellisés, les hébergements qualifiés, les dépositaires, etc. On y retrouve également le calendrier des animations pêche fédéral ainsi que les formulaires d'inscription en ligne pour réserver une animation pêche ou pour réserver une animation d'éducation à l'environnement. La mise en ligne du site a eu lieu le 20/12/2017.

www.peche51.fr



1.4 Dépliant Infos pêche

La nature et la forme du dépliant 2017 ont été conservées. Des modifications ont porté sur l'adoption de la charte graphique FNPF 2018, le choix des photos de la page de couverture, l'harmonisation des illustrations, ainsi que la mise à jour de la légende de la carte halieutique. Six passages de corrections ou modifications ont été nécessaires pour obtenir la version définitive.

Infos Pêche 51



EDITION 2018



Fédération départementale de pêche
et de protection du milieu aquatique de la Mame

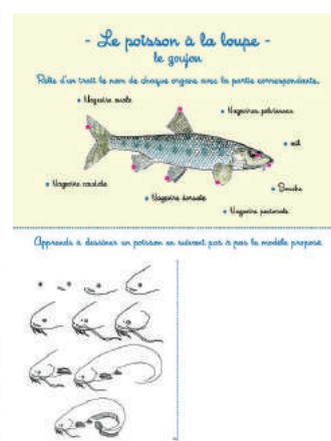
www.federation-peche51.com



1.5 Tapis de lancer



Cet outil permettra d'offrir une animation supplémentaire lors des salons et des manifestations comme lors de la Journée Nationale de la Fête. Il sera prêté aux AAPPMA qui en feront la demande écrite. Le tapis de lancer à fait l'objet d'une personnalisation par sérigraphie avec création du fichier par PAO par l'imprimerie RECTO-VERSO. Format : 230 x 950 cm.



1.6 Livret du petit pêcheur

Nous avons choisi de réimprimer des livrets éducatifs et pédagogiques sur la connaissance des poissons d'eau douce comme support ludique pour nos animations.

Entrenez-vous
à **lancer!**





17 Salons et manifestations

• Destination Marne

La Fédération a participé au salon Destination Marne les 3, 4, 5 et 6 Mars 2017. Rodolphe PARISOT, guide de pêche professionnel et titulaire du BPJEPS, était présent à nos côtés, pour promouvoir nos parcours de pêche et répondre aux questions des visiteurs.

18 Journée Nationale de la Pêche

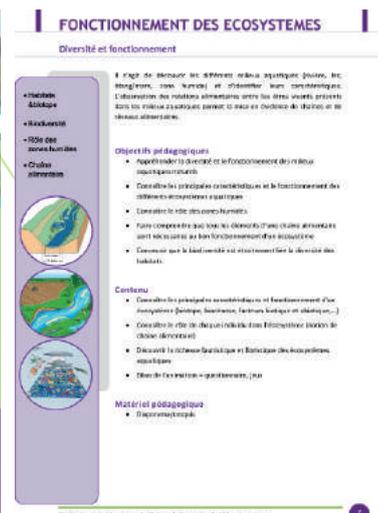
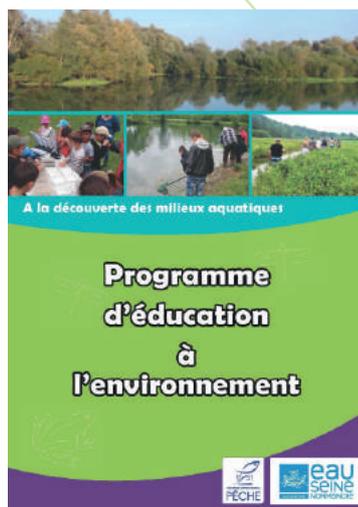
Le dimanche 4 juin s'est déroulée la traditionnelle fête nationale de la pêche choisie par la Fédération Nationale pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour fêter la pêche et l'eau. Dans la Marne, cinq associations de pêche (Les requins du petit Morin, L'Ablette de Magenta, La Raquette Chalonnaise, Le Hotu de Saint Remy en Bouzémont et Le Syndicat des Pêcheurs de Reims) ont répondu présent et grâce aux nombreux bénévoles, elles ont pu proposer aux visiteurs de nombreuses animations : concours de pêche au coup, initiations aux différentes techniques de pêche, des animations d'éducation à l'environnement avec des jeux de reconnaissance des poissons. De nombreuses prises de carpes et brèmes ont animé la journée. Les participants sont repartis avec de nombreux lots offerts par les AAPPMA et la fédération.



2 Projets 2018

2.1 Education à l'environnement

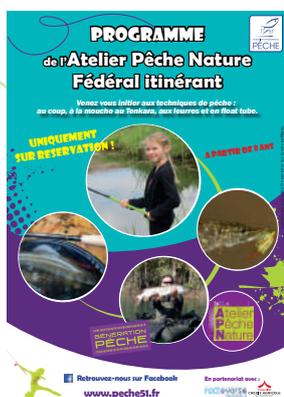
Un programme pédagogique sur le thème de l'éducation à l'environnement a été réalisé. Ce programme se veut être un référentiel, servant de base pour programmer les interventions d'éducation et sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques. Le rectorat a diffusé notre programme à tous les établissements scolaires du département. Les demandes de réservation et d'information ne cessent d'affluer chaque semaine. Ainsi une quinzaine de dates sont déjà programmées.



2.2 APN fédéral itinérant

• Sérigraphie véhicules

Suite à l'acquisition d'un véhicule pédagogique et de sa remorque, une sérigraphie est en cours de réalisation. Respectant la charte graphique FNPF, la sérigraphie permettra de mieux faire connaître notre association ainsi que nos missions, sur l'ensemble du département.



Date	Lieu	Techniques de pêche	Horaires	Tarif
02/04	BELIN	pêche au coup	14h - 16h30	12€
03/04	VIERZ-LE-FRANÇOIS	pêche aux bourses baud	14h - 16h30	12€
10/04	VIELLES-EN-BORGNE	pêche au coup	14h - 16h30	12€
06/06	COULANS/SEINE	pêche aux bourses baud	14h - 16h30	12€
20/06	CHILONS-EN-CHAMPAGNE	pêche au coup	14h - 16h30	12€
27/06	MAGENTA	pêche au coup	14h - 16h30	12€
04/07	SERMIZE-LES-BAINS	pêche à la mouche Tenkara**	10h - 16h30	25€
07/07	VIERZ-LE-FRANÇOIS	pêche au coup	10h - 16h30	25€
11/07	PERLEMANOIR	pêche aux bourses baud	10h - 16h30	25€
11/07	CHILONS-EN-CHAMPAGNE	pêche aux bourses baud	10h - 16h30	25€
07/07	BELIN	pêche aux bourses baud	10h - 16h30	25€
04/08	VIELLES-EN-BORGNE	pêche au coup	10h - 16h30	25€
04/08	SERMIZE-LES-BAINS	pêche à la mouche Tenkara**	10h - 16h30	25€
08/08	MARBY-LE-PORT	pêche au coup	10h - 16h30	25€
15/09	PERLEMANOIR	pêche aux bourses baud	10h - 16h30	25€
15/09	COULANS/SEINE	pêche aux bourses baud	10h - 16h30	25€

• Programme APN Fédéral itinérant

Une affiche de promotion/communication avec le calendrier des animations pêche de l'Atelier Pêche Nature fédéral itinérant a été réalisée. 17 dates sont proposées avec des lieux et des techniques de pêche différents sur l'ensemble du département. Ces animations se dérouleront sur plusieurs parcours d'AAPPMA volontaires, ainsi que sur le plan d'eau fédéral de Plichancourt à Champfleuri. Les lieux évolueront chaque année.



23 Salons et Manifestations

- Fête des Sports à Epernay
- Salon Chasse & terroir en fête

La Fédération est sollicitée pour exposer au salon Chasse et Terroir en Fête (du 23 au 24 juin). Evoqué lors du CA de Janvier 2018, elle envisage d'y participer.

24 Parcours labellisés

- Projet AAPPMA de Châlons-en-Champagne

L'AAPPMA de la Raquette Châlonnaise a sollicité la Fédération pour l'élaboration du dossier de labellisation, en parcours passion, de son plan d'eau (étang de «Renaudin») situé à Fagnières.



25 Brochure ou nuancier «Identité Poissons»

Pour ses animations ainsi que pour les diverses manifestations, la fédération souhaite faire imprimer les fiches « identité des poissons» sur la connaissance des poissons d'eau douce, de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), soit sous forme de nuancier soit sous forme de livret. L'Association Régionale du Grand Est (ARGE) a diffusé notre projet à toutes les fédérations adhérentes et la Fédération du Haut-Rhin est intéressée.

26 Sentier pédagogique de Chaudefontaine

La création d'un sentier pédagogique sur la zone humide de Chaudefontaine (zone de frayère à brochet), avec des panneaux d'information est en cours de réflexion. Les aménagements porteront sur la création et la mise en place de :

- 1 panneau d'accueil
- 4 pupitres pédagogiques
- 3 fléchages
- 40 m de linéaire de barrières de protection (ancien moulin et mare)

27 Dépliant Infos pêche 2019

Ce document sera mis à jour pour 2019, mais la fédération réfléchit à un autre format de communication, pour tenir compte des demandes des pêcheurs sur le terrain.



AFFAIRES JURIDIQUES
& ATTEINTES AUX MILLIEUX AQUATIQUES



1 CONTRAVENTIONS

- ✓ Nombre de P.V. enregistrés en 2017 pour infractions à la police de la pêche : 6
- ✓ Transaction civile
 - 4 P.V. ont fait l'objet d'un protocole d'accord de transaction civile; 2 PV ont échoué.
 - 608 € de dommages et intérêts ont été perçus pour l'ensemble des 4 P.V.

2 CONSTITUTIONS DE PARTIE CIVILE

2.1 Sur P.V. contraventions

Après échec de la proposition de transaction civile dans deux procédures pour pêche sans carte, la FPPMA 51 a fait connaître sa décision de constitution de partie civile auprès du Ministère public de Reims.
Aucun retour à notre demande à ce jour.

2.2 Agression d'un garde-pêche fédéral

En soutien au GPP victime d'une agression dans l'exercice de sa fonction le 27/02/2016, la FPPMA 51 s'est constituée partie civile (délibération du C.A. du 23/01/2017).
Audience prévue le 20 juin 2018.
Me Corinne SOLY, avocat, représente distinctement la Fédération et le GPP.

3 DELITS D' ATTEINTE AUX MILIEUX AQUATIQUES

3.1 Procès-verbaux

En 2017, la FPPMA a été destinataire de 3 procès-verbaux établis par les services de l'Agence Française de la Biodiversité. Ils concernent :

1 - La Noblette polluée par des eaux issues de l'extinction du feu d'un camion par les pompiers. Le bureau fédéral a décidé le classement du dossier (impact faible).

2 - Le Radet et l'Isson pollués suite à un déversement de fuel via le réseau pluvial. La pollution était visible sur une distance d'environ 1200 ml.

Après échec de la transaction civile, la FDAAPPMA s'est constituée partie civile par décision du bureau le 27 août 2017.

Jugé par le TGI de Châlons-en-Champagne dans le cadre d'une composition pénale, le mis en cause a été condamné à verser 1550 euros de DI à la FD en réparation du préjudice subi. Il a écopé d'une amende pénale de 300 euros.

3 - Le ruisseau de l'étang de Dampierre et le ruisseau du Rouillat classés en 1ère catégorie piscicole sur le territoire de Dampierre le Château.

Les faits ont été constatés par l'AFB en présence d'un agent de la DDT. Il s'est agi d'une pollution mécanique par des matières en suspension due à des travaux non autorisés en période de reproduction de l'espèce truite fario.

Après transaction avec l'auteur des faits, la FD a perçu 1083 euros de dommages et intérêts.



3.2 Rapports de constatation

Etablis par S. KOROBETSKI, agent fédéral missionné pour la surveillance des milieux aquatiques.

■ Le 15 mars 2017, l'agent constatait une déconnexion de noue de la Saulx par remblais sur la commune de Vitry en Perthois. Un rapport a été transmis à l'AFB qui s'est rendue sur les lieux et a constaté l'infraction. Un procès-verbal a été établi afin d'imposer une remise en état du site par le propriétaire.

■ Le 13 juillet 2017, l'agent constatait un dépôt de gravats en haut de berge et dans le lit mineur de la rivière MARNE sur la commune de Pogny. Il a transmis un rapport à la DDT et l'AFB le 24/07/2017.

Le Service Police de l'eau de la DRIEE a constaté que les travaux n'étaient pas réalisés dans les conditions prévues par la réglementation applicable et l'avaient été sans déclaration préalable auprès de l'administration.

Un rapport de manquement administratif a été établi par la DRIEE Service police de l'eau. N'ayant constaté aucune évolution, l'AFB a dressé un procès-verbal.

■ Le 26 septembre 2017, l'agent constatait des travaux de déblais-remblais sur une zone humide, en bordure de Marne, sur la commune de Vésigneul-sur-Marne. Un rapport a été transmis à l'AFB qui a imposé une remise en état du site au propriétaire.

3.3 Divers

■ Le 23 mai 2017 - Mortalité relevée dans la GUENELLE à SAINT-MARTIN AUX CHAMPS

Suite à la pollution de la GUENELLE ayant une forte mortalité piscicole à la hauteur du village de Saint-Martin aux Champs, la D.D.T. a organisé une réunion de travail le 20 juin 2017. L'objectif de cette réunion était d'identifier les causes de la pollution et les mesures à prendre pour éviter toute nouvelle mortalité piscicole.

Etaient présents : les Maires de St-Martin aux Champs, Pringy et Songy, le responsable du SPANC Communauté de communes Vitry-Champagne et Der, le Directeur de la sté MALTEUROP Pringy, le responsable du service départemental de l'AFB, le directeur de l'AESN, le responsable de l'unité territoriale du département de la Marne –DREAL Grand Est et le Président de la FPPMA de la Marne.

■ Le 1er septembre 2017 – Constat d'une mortalité de gros spécimens dans la CHEE entre les communes de Merlaut et Plichancourt

Cette mortalité a été signalée tardivement à la FPPMA 51. De ce fait, l'AFB informée par la FD, n'a pu mener ses investigations pour détecter l'origine de la cause.



ACTIVITÉS GARDERIE



1 COMPOSITION DE LA BRIGADE FÉDÉRALE

Au 23/01/2017, 7 agents assermentés et commissionnés par le Président de la Fédération constituent la brigade :

- 1 agent de développement salarié de la FD :
. Stéphane KOROBETSKI
- 5 gardes-pêche bénévoles :
. Olivier LACHENAL, Jean-Luc SOUDANT, Thierry BERTIN, Lionel HARMAND, Claude NOEL
- 1 garde-pêche bénévole pour l'étang fédéral sis à Plichancourt : Richard BAUDRY.

Ces gardes-pêche bénévoles interviennent principalement lors des sorties programmées par l'A.D. comme les ouvertures spécifiques (truite, brochet), les sorties de nuit, les sorties du week-end et en période estivale. Ils ne sortent qu'en étant accompagnés de l'agent responsable de la garderie et rarement en autonomie. Ils participent également aux pêches d'inventaire et de sauvetage.

2 DOMAINE DE SURVEILLANCE

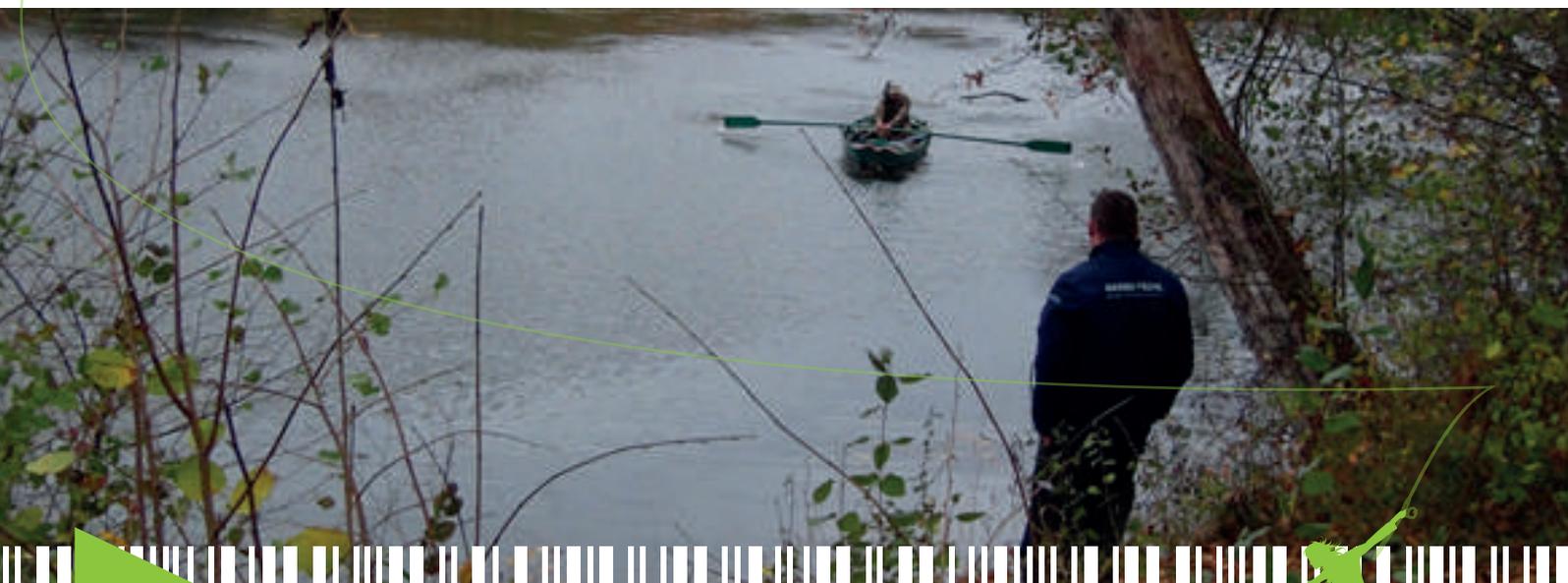
La brigade a en surveillance 284 km de linéaire de cours d'eau de 1ère catégorie et 634 km de linéaire de cours d'eau de 2ème catégorie, soit un total de 918 km de linéaire de cours d'eau en 2018 sur les 3474 km de linéaire que compte le réseau hydrographique marnais.

Depuis quelques années, le linéaire en charge ne cesse d'évoluer. En 2015 nous avions 790 km de cours d'eau à surveiller, 827km en 2016 pour atteindre 901 km en 2017.

3 BILAN 2017 DE L'ACTIVITÉ DE LA BRIGADE FÉDÉRALE

La brigade fédérale a :

- réalisé 66 sorties de jour et une 1 sortie de nuit
- contrôlé 393 pêcheurs,
- dressé 4 procès-verbaux pour 5 infractions relevées
- et parcouru 8933 km, soit en moyenne 137 km par sortie.



Infractions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Pêche sans carte (pêche sans l'autorisation du titulaire du droit de pêche + pêche sans être membre d'une AAPPMA + pêche sans avoir acquitté la CPMA)	8	5	5	12	14	6	3	53 (46.9%)
Pêche par moyen prohibé en temps de fermeture spécifique du brochet	1	0	0	2	9	3	2	17 (15%)
Pêche en réserve instituée par arrêté préfectoral	1	0	0	1	4	6	1	13 (11.5%)
Pêche en dehors des heures autorisées	1	0	2	0	2	2	1	8 (7.3%)
Pêche par moyen prohibé (ex nombre de ligne ou d'hameçon)	2	0	0	2	1	2	1	8 (7.1%)
Pêche à plus d'une ligne où le droit de pêche appartient à l'état	2	0	0	0	0	0	0	2 (1.8%)
Opposition à ce qu'un agent recherche ou constate une infraction (ex refus de présenter sa carte)	1	0	1	0	0	1	0	3 (2.7%)
Pêche dans les interdictions permanentes de pêche	0	0	0	0	0	3	0	3 (2.7%)
Pêche pendant les temps d'interdiction fixé par les arrêtés du Préfet (ex fermeture anticipée)	0	0	0	0	1	0	0	1 (0.9%)
Pêche pendant les temps d'interdiction	0	0	0	0	0	1	0	1 (0.9%)
Non-respect des tailles légales de capture	1	0	0	0	0	0	0	1 (0.9%)
Refus d'amener sa barque à un contrôle	1	0	0	0	0	0	0	1 (0.9%)
Refus d'ouvrir ses boutiques et loges à poissons	1	0	0	0	0	0	0	1 (0.9%)
Outrage et menace à un agent	0	0	1	0	0	0	0	1 (0.9%)
Total des infractions	19	5	9	17	31	24	8	113
Nombre de sorties	56	43	35	85	90	79	66	453
Nombre de contrôles	416	423	325	748	649	545	393	3499



4 BILAN DE L'ACTIVITÉ DES GARDES-PÊCHE PARTICULIERS DES AAPPMA

Les 21 gardes-pêche particuliers bénévoles répartis au sein des AAPPMA ont réalisé 1201 sorties, contrôlé 2128 pêcheurs et dressé 2 procès-verbaux.

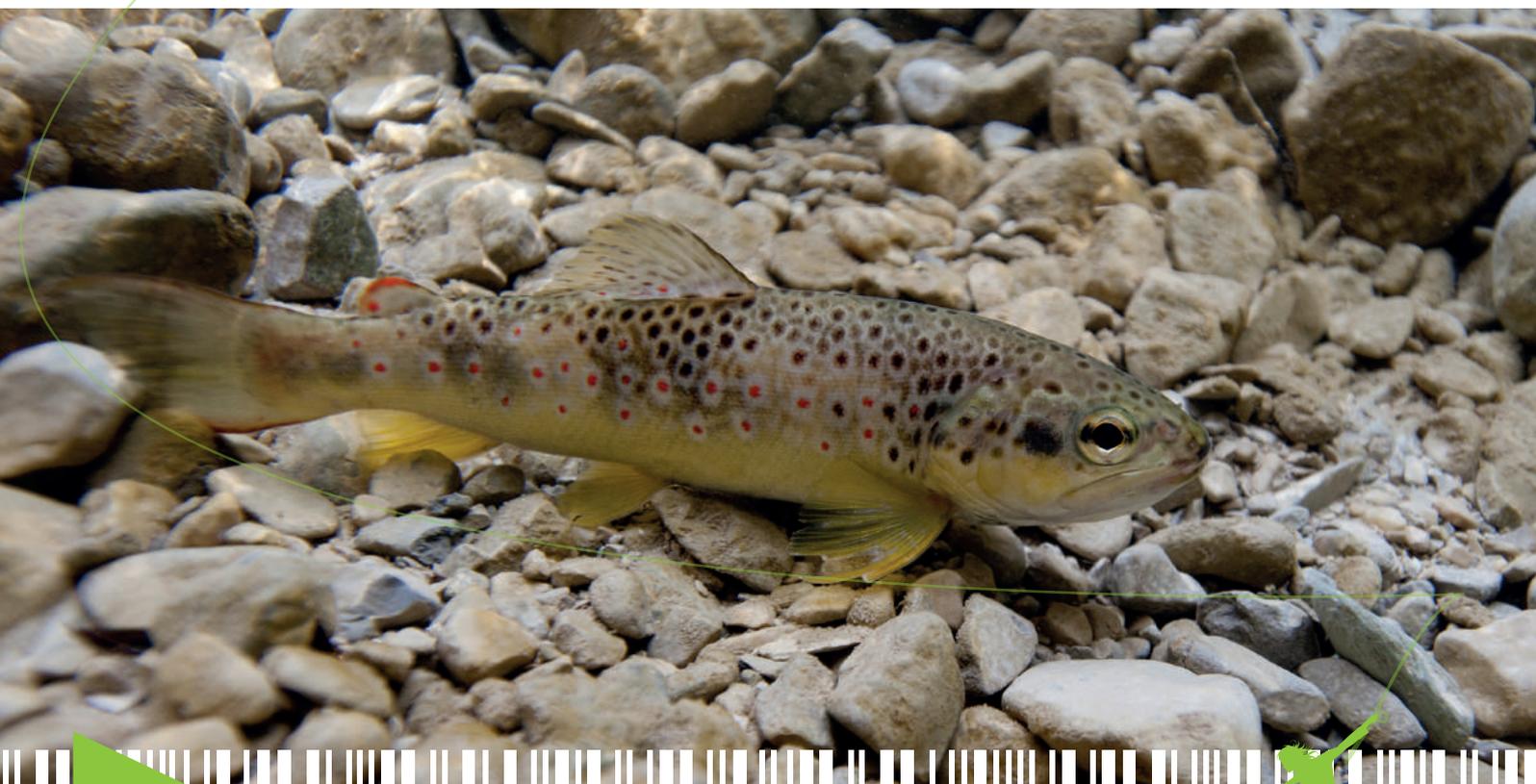
5 RÉPARTITION DES PROCÈS-VERBAUX

Nombre de PV enregistrés à la FDAAPPMA	Brigade fédérale	Garderie AAPPMA
	4	2

Infractions constatées	Brigade fédérale	Garderie AAPPMA	AAPPMA gestionnaire
Pêche sans carte	1	2	Châlons en Champagne (1) Magenta (2)
Pêche par moyen prohibé en temps de fermeture spécifique du Brochet	1	1	Châlons en Champagne (1) Magenta (1)
Pêche en réserve	1		Châlons en Champagne (1)
Pêche en dehors des heures autorisées	1		Châlons en Champagne (1)
Pêche par moyen prohibé (ex nb de canne ou d'hameçon)	1		Châlons en Champagne (1)
	5	3	8

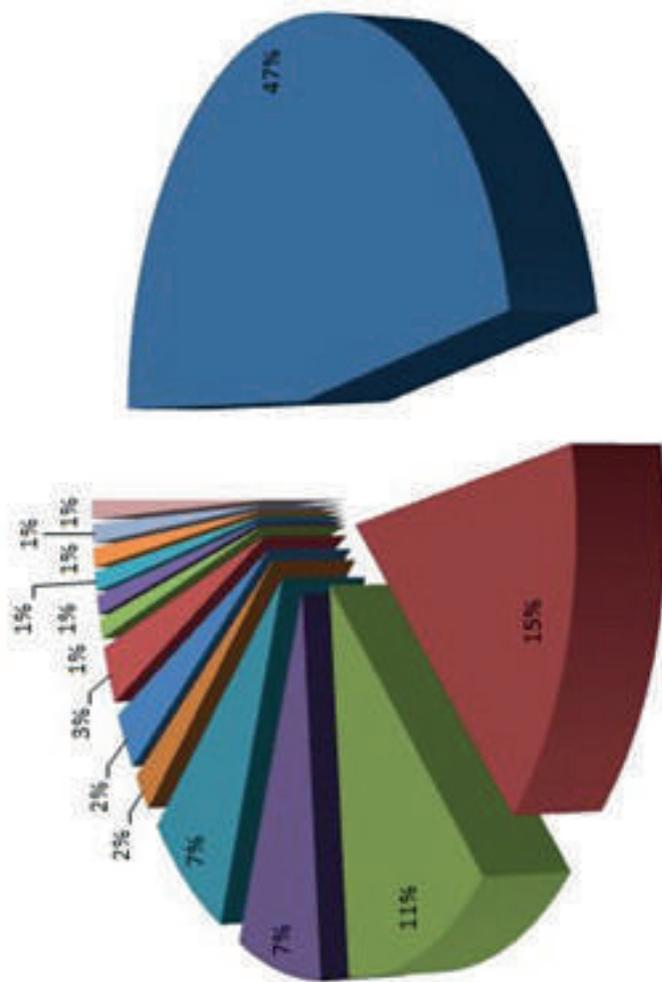
6 FORMATION DES GARDES-PÊCHE PARTICULIERS

Aucune candidature reçue en 2017



7 HISTORIQUE DES INFRACTIONS SUR LA PÉRIODE 2011-2017

- Pêche sans carte
- Pêche par moyen prohibé en temps de fermeture spécifique du brochet
- Pêche en réserve instituée par arrêté préfectoral
- Pêche en dehors des heures autorisées
- Pêche par moyen prohibé (ex nombre de ligne ou d'hameçon)
- Pêche à plus d'une ligne où le droit de pêche appartient à l'état
- Opposition à ce qu'un agent recherche ou constate une infraction (ex : refus de présenter sa carte)
- Pêche dans les interdictions permanentes de pêche
- Pêche pendant les temps d'interdiction fixé par les arrêtés du Préfet (ex : fermeture anticipée)
- Pêche pendant les temps d'interdiction
- Non-respect des tailles légales de capture
- Refus d'amener sa barque à un contrôle
- Refus d'ouvrir ses boutiques et loges à poissons
- Outrage et menace à un agent



8 PERSPECTIVES 2018

• Formation des GPP

■ Module 1

- Calendrier des sessions de formation au Module 1 de la Fédération Départementale de la Chasse de la Marne les vendredis 6 avril 2018 et 5 octobre 2018.

- Possibilité de formation des GPP au Module 1 avec le juriste de l'ARGE Nicolas BILLIG courant septembre ou octobre au siège de la Fédération de pêche de Haute-Marne à Chaumont (52).

■ Module 3

Formation GPP / révision

Date et lieu : le samedi 6 octobre 2018 au siège de la FPPMA.

Formateur : AD Stéphane KOROBETSKI

Renseignements et inscriptions auprès de la FPPMA 51

■ Formation d'un policier municipal stagiaire de Châlons en Champagne prévue les 17 et 18 avril.

■ Étude d'un protocole de coopération avec l'ONCFS



TECHNIQUE — MILIEUX AQUATIQUES



1 ACTIONS 2017

1.1 Milieux aquatiques

• Entretien des noues de la Marne

Les travaux d'entretien des noues pour l'année 2017 ont concerné les noues de 2 secteurs :

- La Marne de Loisy à Châlons-en-Champagne, soit 11 noues pour un linéaire de 4975 ml
- La Marne de Cumières à Verneuil, soit 6 noues pour un linéaire de 2030 ml

Les travaux ont été réalisés entre septembre et novembre 2017 par l'entreprise Didier Desanlis et avec l'assistance technique de la C.A.T.E.R. 51.

Pour la réalisation de ces travaux, la FDPPMA 51 a reçu le soutien financier de l'AESN, de l'Entente Marne, et de la FNPF.



Les Goulottes, Oeuilly



L'Ecluse, Ablancourt



L'Oserat, Loisy-sur-Marne

• Restauration de la zone humide de Chaudefontaine

En 2016, la FDPPMA 51 a fait l'acquisition d'une parcelle de zone humide de 1.5 hectares en rive gauche de l'Aisne au niveau de la commune de Chaudefontaine, avec pour objectif la restauration d'une frayère à brochets.

Les travaux ont été réalisés en août-septembre 2017, par l'entreprise Les Chantiers du Barrois et avec l'assistance technique de la C.A.T.E.R.51.

Ils ont consisté en :

- Une réouverture du milieu
- La création de deux bras avec un îlot central sur la partie aval et remplacement du passage busé par une passerelle
- La création de 5 mares déconnectées du cours d'eau afin de favoriser la biodiversité sur le site





Zone humide et mares de
Chaudefontaine après
travaux février 2018

Une deuxième phase de travaux devait être réalisée en décembre 2017-Janvier 2018. Elle concernait le traitement d'un foyer de Renouée du Japon, espèce exotique envahissante présente sur le site. Le site est resté inondé pendant plusieurs semaines suites aux fortes précipitations de décembre 2017-janvier 2018. L'entreprise n'a donc pas pu intervenir comme convenu et ces travaux ont été reportés à une date ultérieure.

Sur demande de la FDPPMA 51, des suivis faune-flore et habitats sont menés sur le site par le CENCA. Un inventaire habitats, faune-flore et amphibiens a été réalisé avant travaux et a montré un déficit d'espèces. 3 suivis seront réalisés suite aux travaux afin de connaître l'évolution de la biodiversité sur le site. La FDPPMA 51 assurera un suivi piscicole.

Pour la réalisation de ces travaux, la FDPPMA 51 a reçu le soutien financier de l'AESN, la FNPF et le SMAVAS

RÉCAPITULATIF DES MONTANTS DES TRAVAUX ET DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2017

	AESN	Entente Marne	FNPF	SMAVAS	FDPPMA 51	Total
Entretien des noues de la Marne	40%	30%	18%	-	12%	100%
	10 761	8070.50	4842.00	-	3 227.50	26 901.00
Restauration de la zone humide de Chaudefontaine (traitement de la renouée compris)	80 %	-	11 %	2 %	7 %	100%
	39 358	-	5 303	1000	3 536.40	49 197.40



1.2 Espèces aquatiques

• Formation aux opérations de pêches électriques

Les personnes en charge des pêches électriques doivent être formées et habilitées. Il s'agit d'une obligation réglementaire comme le stipule l'article 3 de l'arrêté préfectoral autorisation la Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique à la capture du poisson à des fins scientifiques.

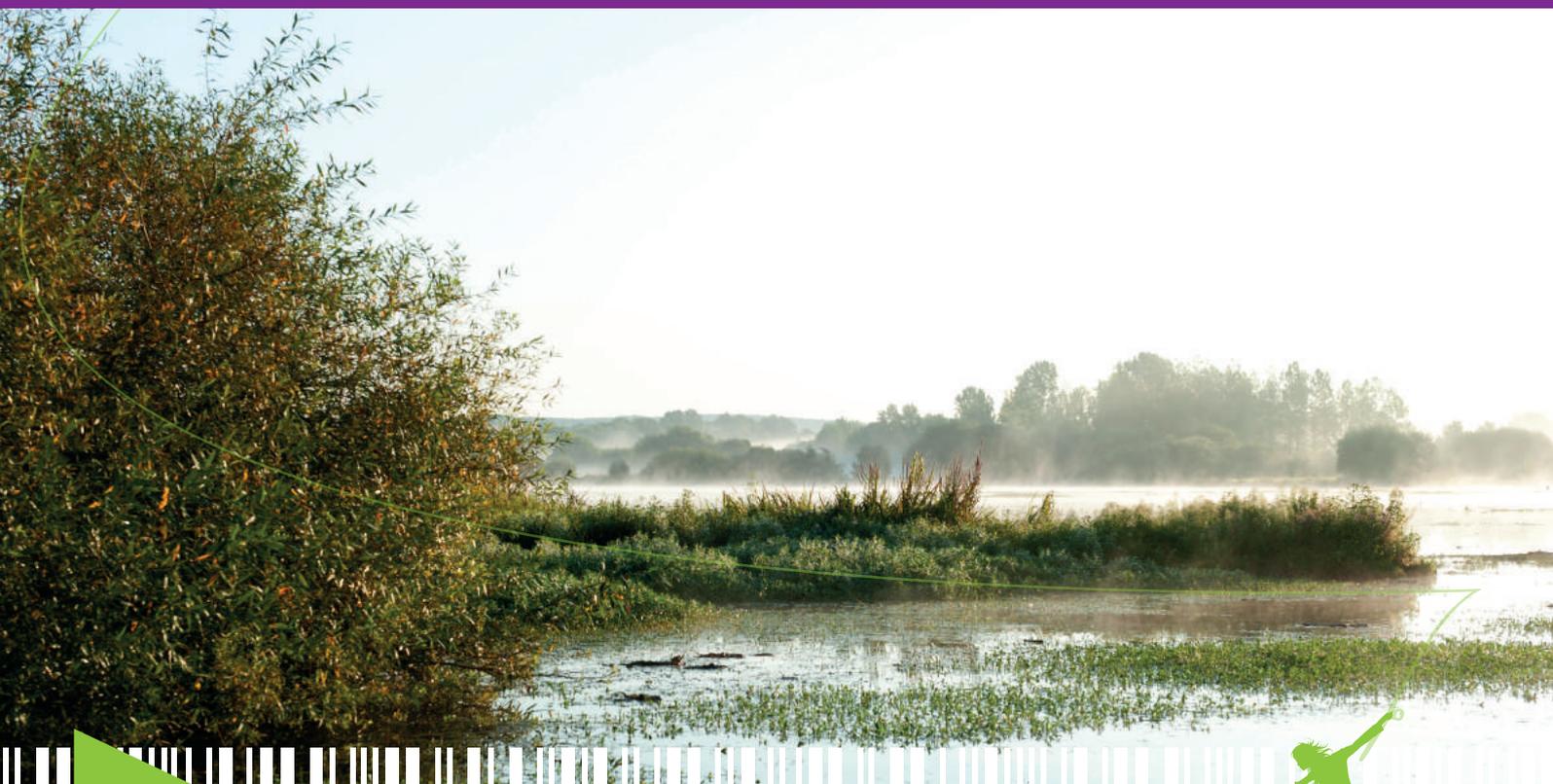
En 2017, 2 salariés ont reçu et validé la formation « chef de chantier » permettant d'être responsable des chantiers de pêche électrique et 2 bénévoles ont reçu et validé la formation «opérateur» destinées aux bénévoles qui assistent les salariés lors des opérations de pêche électrique.

La Fédération compte désormais :

- 3 salariés habilités « chef de chantier »
- 4 bénévoles habilités « opérateur »



Formation pêche électrique



21 pêches électriques ont été réalisées en 2017, dont deux pêches de sauvetage suite à des assecs dans la Soude et la Gravelotte.

Cours d'eau	Commune	Date de l'opération	Objectif
Aisne	Les Charmontois	20/07/2017	Acquisition de connaissances (programme AAPPMA)
	La Neuville-au-Pont	27/07/2017	
Ante	Sivry-Ante	20/07/2017	Acquisition de connaissances (programme AAPPMA)
	Verrières	26/07/2017	
Auve	Dommartin-Dampierre	27/07/2017	Acquisition de connaissances (programme AAPPMA)
Champvoisy	Passy-Grigny	21/05/2017	Acquisition de connaissances (programme AAPPMA)
Evre	Eclaires	25/07/2017	Acquisition de connaissances
Hardillon	Le Chemin	25/07/2017	Acquisition de connaissances (programme AAPPMA)
Goulettes de l'Ornain – secteur amont	Pargny-sur-Saulx	11/07/2017	Suivi après travaux de restauration
Goulettes de l'Ornain – secteur aval			
Loivre	Loivre	11/05/2017	Acquisition de connaissances avant travaux (pour le SIABAVE)
	Cormicy		
Orconté	Heiltz-le-Hutier	04/07/2017	Suivi sur les lots en partage du droit de pêche (L.435-5)
	Luxémont		
	Orconte		
Robassa	Hermonville		Acquisition de connaissances avant travaux (pour le SIABAVE)
	Cormicy		
Semoigne	Passy-Grigny	21/06/2017	Acquisition de connaissances (programme AAPPMA)
Thabas	Eclaires	25/07/2017	Acquisition de connaissances (programme AAPPMA)
Soude	Soudron	21/07/2017	Pêche de sauvetage (assec)
Gravelotte	Aigny	09/08/2017	Pêche de sauvetage (assec)



Pêche de sauvetage dans la Soude - 21/07/2017

Dans la Soude 250 truites fario, piégées dans différentes poches d'eau ont été sauvées et remises à l'eau en aval.

La pêche de sauvetage dans la Gravelotte a permis de sauver les poissons piégés dans une poche d'eau résiduelle au niveau de la commune d'Aigny. 30 brochets, 15 anguilles, 25 perches et environ 300 cyprinidés (toutes espèces confondues) ont été pêchés et remis à l'eau dans le canal.

- Poursuite des suivis thermiques sur la Saulx et l'Ornain

Les suivis thermiques entrepris en 2015 se sont poursuivis en 2017. Les sondes, gérées par Cynthia CONNAN, ont toutes été retirées avant son départ pour des raisons logistiques (risques de ne pas les retrouver).

L'ensemble des données acquises depuis 2015 sur ces deux cours d'eau ont fait l'objet d'une analyse permettant d'obtenir des premières informations sur leur comportement thermique.

- Opérations de repeuplement

Les grands cours d'eau du département, la Marne, l'Aisne, l'Aube ou encore la Seine, connaissent un déficit en zones propices à la reproduction du brochet.

Dans l'objectif de pallier au déficit de reproduction naturelle, la FDPMA 51 a mené une action de repeuplement.

En mai 2017, un total de 10 000 fingerlings (jeunes brochets) de 6 à 8 cm, en provenance de « la pisciculture des étangs de la hotte – Jean NOTAT » a été déversé par 9 AAPPMA dans 5 cours d'eau.

TABLEAU 1 : RÉPARTITION DES FINGERLINGS POUR LE REPEUPLEMENT

AAPPMA	Cours d'eau	Quantité nombre d'unités
Châlons-en-Champagne	Marne	2000
Dormans	Marne	470
Magenta	Marne	2600
Port-à-Binson	Marne	470
Verneuil	Marne	300
Sézanne	Aube et Seine	2600
Montmirail	Petit Morin	460
Saint-Just-Sauvage	Canal de Haute-Seine	300
Villers-en-Argonne	Aisne	800
	TOTAL	10 000

Coût total de l'opération : 3850.00 € TTC



1.3 Actions de sensibilisation

En juin 2017, la FDPPMA 51 a organisé une journée de sensibilisation à destination des AAPPMA sur la thématique : « Restauration des milieux aquatiques et reconquête des zones humides ». 40 personnes y ont participé.

Cette journée a permis de présenter 6 sites restaurés par différents partenaires de la FDPPMA 51.

Les retours sur cette journée ont été très positifs et les participants ont émis le souhait qu'elle soit reconduite.

Pour l'organisation de cette journée, la FDPPMA 51 a reçu le soutien financier de l'AESN

	AESN	FDPPMA 51	Total
Journées techniques de AAPPMA	80%	20%	100%
	1346	335.50	1681.50



1.4 Collaboration avec les différents partenaires

• Contrat d'animation territorial « rivières » AESN/FDPPMA 51

En 2017, le poste de chargée de mission a été dédié à 93 % aux missions prévues au contrat d'animation.

• Appui technique

La FDPPMA 51 apporte un appui technique aux différents partenaires du département : DDT, AFB, VNF, syndicats de rivières ... etc. Elle est présente lors des comités de pilotage des différentes études en cours et donnent un avis sur les dossiers Loi sur l'Eau ou les travaux en rivière.

En 2017, la FDPPMA a notamment participé aux études et programmes suivant : étude de continuité écologique sur la Seine, étude de continuité écologique sur la Blaise, trame verte et bleue sur le territoire du PNRM, sites ateliers de la Marne portés par le SMAH de la Marne moyenne... etc.

La FDPPMA 51 a aussi participé aux suivis des travaux d'effacement des seuils sur l'Ornain menés par la SMAH du Perthois, de restauration de la Vesle à Champigny et Sept-Saulx menés par le SIABAVE.

Les avis suivants ont été formulés par le Fédération en 2017 :

- programme de modernisation du barrage de Damery
- renouvellement de la DIG sur la Vesle
- partage du droit de pêche (L.435-5) sur la Py
- modification des conditions d'exploitation d'un forage agricole sur la commune de Souain-Perthes-les-Hurlus
- étude continuité écologique sur la Suippe, sur le territoire de la Communauté de Commune de la Région de Suippes

2 PRINCIPAUX PROJETS 2018

2.1 Milieux aquatiques

- Continuité écologique

La FDPPMA 51, avec l'assistance technique de la CATER, avait pour projet en 2017 l'arasement de deux ouvrages sur la Somme et la Soude. Suite à un retard dans l'élaboration du dossier technique, cette action n'a pas pu être réalisée et est reportée au programme 2018.

Les deux ouvrages concernés se situent au niveau des communes de Germinon et Villeseneux.



Ouvrages de la Somme et la Soude concernés par les travaux de continuité écologique

Les travaux, estimés à 99 000 €, seront subventionnés à 100% par l'AESN.

- Entretien des noues de la Marne

Le programme d'entretien des noues se poursuivra en 2018, avec l'assistance technique de la CATER 51. Les travaux concerneront les noues de la Marne de Saint-Gibrien à Mardeuil, soit 8 noues pour un total de 6090 ml. Le montant des travaux est estimé à 26 000€.

- Mise en valeur pédagogique de la zone humide de Chaudefontaine

La FDPPMA 51 valorisera les travaux de restauration de la zone humide et de la frayère de Chaudefontaine en créant un parcours pédagogique avec des panneaux présentant le site, ses fonctionnalités et les espèces que l'on peut y rencontrer.

Le site sera ouvert au public et sera un lieu privilégié par l'agent de développement de la FDPPMA 51 dans le cadre d'actions d'éducation et de sensibilisation à la découverte et à la protection des milieux aquatiques et au développement durable.

Un suivi post-travaux de la faune et de la flore sera réalisé par le CENCA sur le site en 2018.



- Etude de projet de restauration de la Chée à Heiltz-le-Maurupt et d'une annexe hydraulique sur l'Aisne à Verrières

La FDPPMA 51 a été sollicitée par les deux AAPPMA d'Heiltz-le-Maurupt et Verrières qui souhaiteraient mener des actions de restauration respectivement sur la Chée et au niveau d'une annexe hydraulique de l'Aisne. La FDPPMA 51 étudiera au courant de l'année 2018 la possibilité de réaliser des actions sur ces 2 sites.

BUDGET PRÉVISIONNEL

	AESN	Entente Marne	FNPF	FDPPMA 51	Total
Effacement de 2 ouvrages sur la Somme et la Soude	100%	-	-	-	100%
	99 000	-	-	-	99 000
Entretien des noues de le Marne	40 %	30%	18%	12%	100%
	11 170.56	8 377.92	5 026.75	3 351.17	27 926.40
Mise en valeur pédagogique de la zone humide de Chaudefontaine	50 %	-	25%	25%	100%
	6 500	-	3 250	3 250	13 000
Suivi CENCA de la zone humide de Chaudefontaine	-	-	-	100 %	100%
	-	-	-	3 120	3 120

2.2 Espèces aquatiques

- Pêches électriques

En 2018, la FDPPMA 51 poursuivra son programme d'acquisition de connaissances des peuplements sur les lots de pêches de ses AAPPMA et les secteurs avec partage du droit de pêche (selon l'article L.435-5 du Code de l'Environnement).

Des pêches seront aussi réalisées afin de suivre l'efficacité des travaux d'entretien et de restauration des noues pour la reproduction du brochet. La majorité des noues n'est pas prospectable à pied, la FDPPMA 51 achètera un bateau pour réaliser des pêches sur ce type de milieu.

Coût estimatif du bateau tout équipé (avec moteur) : 10 000€

L'achat d'un bateau est subventionnable à hauteur de 50% par la FNPF.

- Poursuite des suivis thermiques

Les sondes thermiques de la Saulx et de l'Ornain seront remises en place afin de compléter les chroniques déjà existantes et d'approfondir la connaissance du fonctionnement thermique de ces 2 cours d'eau.

D'autres cours d'eau pourront être l'objet de suivi thermique afin d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement des cours d'eau du département.



- Réalisation d'IBG-DCE

Dans la poursuite de la démarche entamée en 2016, de nouveaux IBG-DCE seront réalisés. Les cours d'eau et stations de prélèvement seront choisis afin de ne pas se superposer aux stations de mesures d'autres structures.

- Réalisation d'un plan de gestion sur un cours d'eau avec partage du droit de pêche (L.435-5)

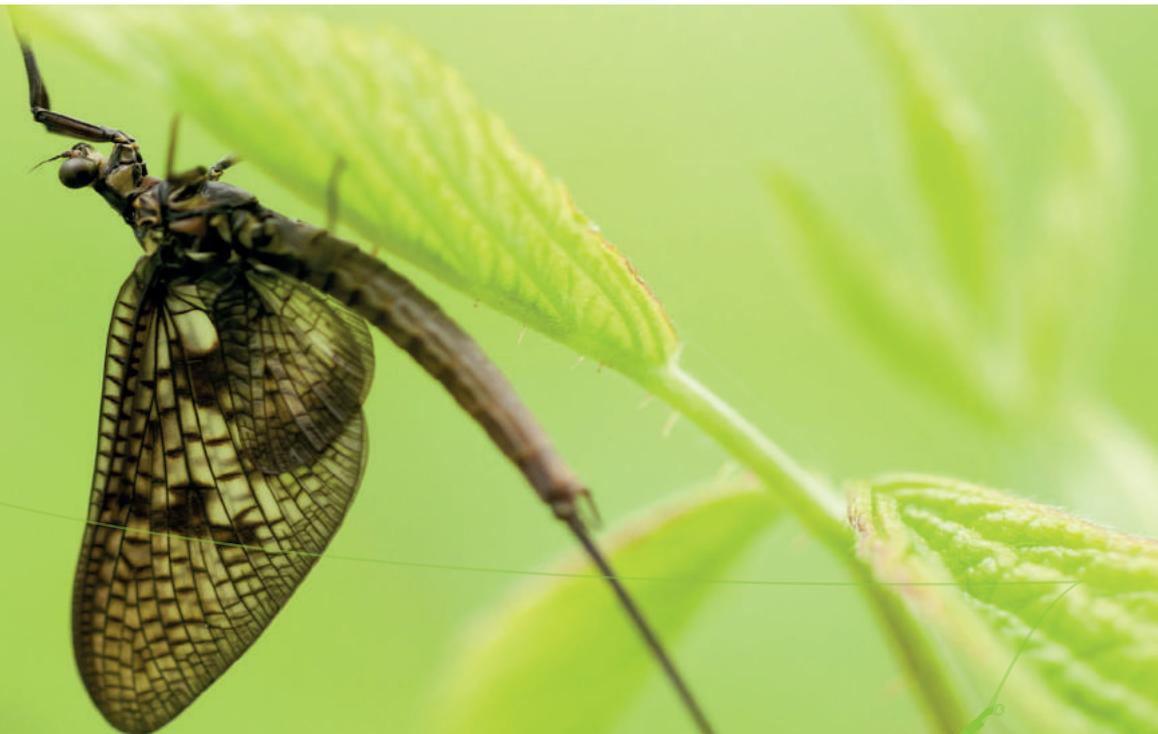
La FDPPMA 51 a obtenu le partage du droit de pêche sur plusieurs cours d'eau, en application de l'article L.435-5 du Code de l'Environnement. Comme le stipule les arrêtés préfectoraux relatifs au partage du droit de pêche, « l'exercice gratuit du droit de pêche entraîne l'obligation par la FDPPMA 51, bénéficiaire, de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et de gérer les ressources piscicoles. »

Dans ce cadre, la FDPPMA 51 a pour projet la réalisation d'un plan de gestion sur au moins l'un des cours d'eau sur lequel elle a le partage du droit de pêche.

2.3 Collaboration avec les différents partenaires

La FDPPMA 51 continuera à apporter son assistance technique sur les différents projets engagés par les partenaires externes. Elle participera aux comités de pilotage des études menées sur différents bassins, elle donnera des avis techniques, ... etc.

Le partenariat entre les différents acteurs de l'eau est essentiel pour faire émerger des actions concrètes et cohérentes sur la protection et la restauration des milieux aquatiques. Ainsi, les projets de restauration de milieux réalisés avec l'appui des gestionnaires de cours d'eau et partenaires locaux sont les plus à même de répondre à l'objectif commun de préservation des milieux aquatiques à long terme.



BILAN FINANCIER & BUDGET



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	239 942		239 942	239 942
Constructions	733 131	231 941	501 190	536 525
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 439	9 934	505	1 329
Autres immobilisations corporelles	242 000	194 905	47 095	36 676
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	180		180	180
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 225 692	436 780	788 913	814 652
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	101 813		101 813	86 802
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	528 185		528 185	552 695
Disponibilités	485 548		485 548	409 519
Charges constatées d'avance (3)	10 150		10 150	1 287
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 125 695		1 125 695	1 050 303
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 351 388	436 780	1 914 608	1 864 955
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	338 914	338 914
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 172 045	1 086 300
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	60 984	85 745
Subventions d'investissement	149 064	146 560
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 721 007	1 657 519
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 510	1 510
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 754	48 070
Dettes fiscales et sociales	45 096	84 598
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	76 240	73 139
Produits constatés d'avance (1)		120
TOTAL DETTES	193 601	207 437
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 914 608	1 864 955
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	192 091	205 927
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	3 199		3 199	1 887
Chiffre d'affaires net	3 199		3 199	1 887
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			234 671	226 146
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			26 083	8 185
Autres produits			3 673	24 529
Total produits d'exploitation (I)			267 626	260 747
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			164	170
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			198 217	152 622
Impôts, taxes et versements assimilés			23 426	4 819
Salaires et traitements			173 450	159 814
Charges sociales			78 347	72 633
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			50 996	48 222
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			4 125	5 583
Total charges d'exploitation (II)			528 725	443 863
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-261 099	-183 117
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			224 021	215 419
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			11 419	21 974
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			11 419	21 974
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			11 419	21 974
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-25 659	54 276

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	124 169	75 807
Sur opérations en capital	14 166	15 230
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	138 335	91 037
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	51 692	59 569
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	51 692	59 569
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	86 643	31 468
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	641 402	589 177
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	580 417	503 432
BENEFICE OU PERTE	60 984	85 745

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

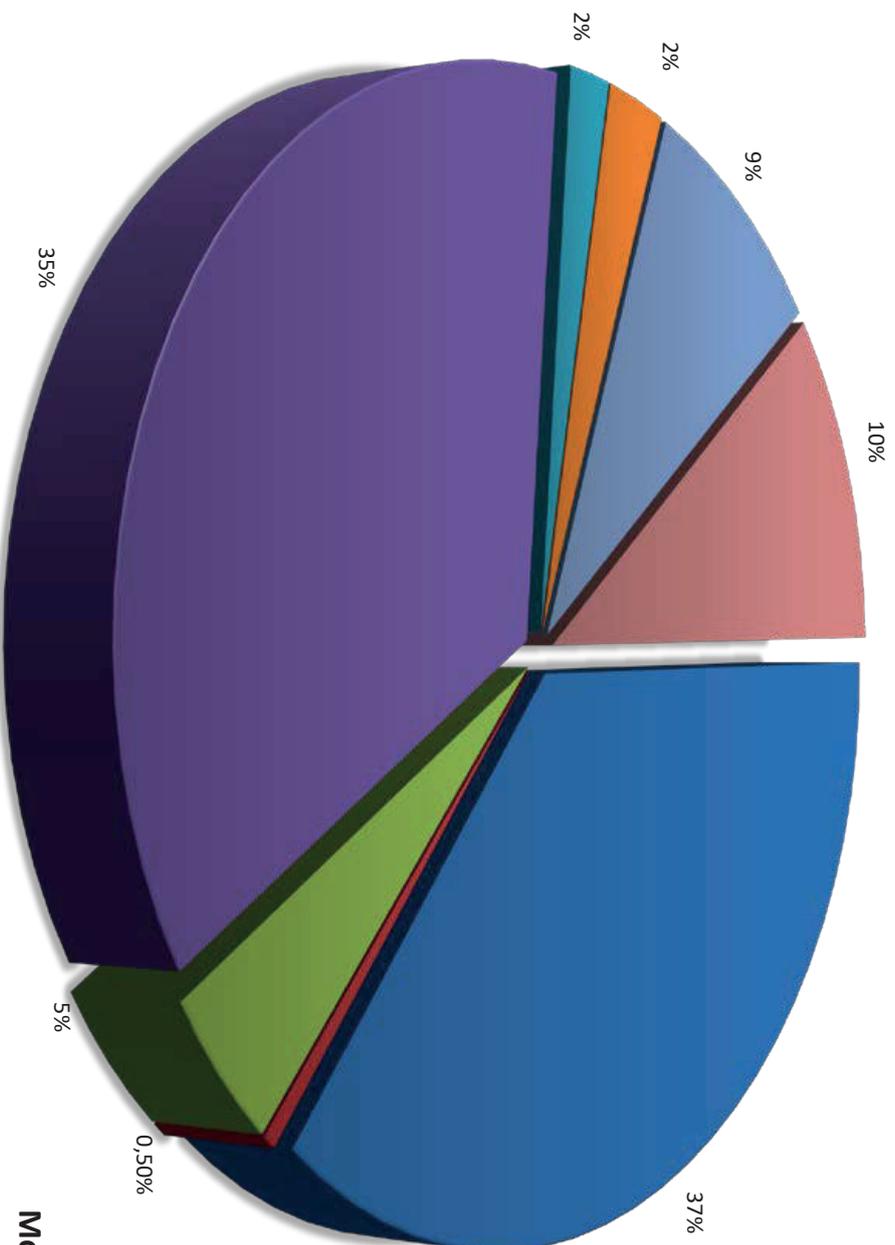
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

PRODUITS 2017



- Subventions
- Prestations
- D.I. PV, transfert de charges
- Cotisations fédérales
- Intérêts livret et VMIP
- Quote part subventions
- Produit vignettes URNE
- Produit sur exercices antérieurs

Montant des produits : 641 403 euros





CHARGES 2017

■ Achats non stockés et autres charges externes (edf, carb., travaux divers, entretien, assurances...)

■ Impôts - Taxes

■ Dotations aux amortissements

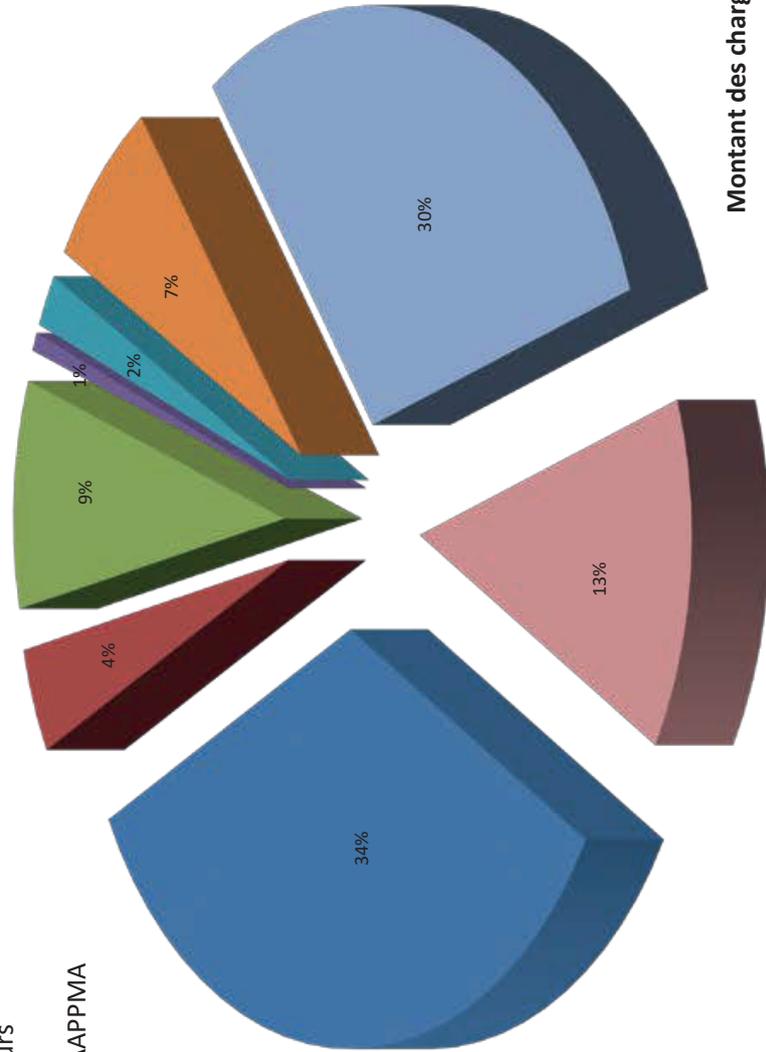
■ Frais AG, intercomités

■ Repeuplement, charges sur exercices antérieurs

■ Retrocession du produit perçu de l'URNE aux AAPMMA

■ Salaires

■ Charges sociales



Montant des charges : 580 417 euros

FEDERATION DE LA MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Z.A.C du Mont Michaud

14 rue Clément Ader (51470) SAINT MEMMIE

☎03.26.70.50.52

RAPPORT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE POUR L'EXERCICE COMPTABLE 2017

En vertu des pouvoirs qui m' ont été conférés par l'Assemblée Générale,

Moi, membre de la commission de contrôle, me suis rendu à Saint-Mémmie, au bureau de la Fédération le 16 mars 2018 à 14H.00.

Tous les documents comptables ont été mis à ma disposition et j'ai pu, en toute impartialité, examiner tous les comptes de la Fédération qui m' ont été présentés.

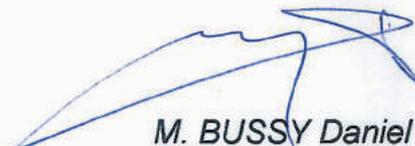
Je me suis fait donner de nombreuses précisions sur la ventilation des charges et produits.

Toutes ces vérifications et demandes d'explication ont démontré la stricte exactitude et la parfaite présentation de la comptabilité.

En conséquence de ces contrôles effectués, moi, membre de la commission de contrôle, propose de donner quitus de sa gestion à la Trésorière, et demande de bien vouloir approuver les comptes qui vous ont été présentés.

J' adresse mes vives félicitations à la Trésorière ainsi qu'au personnel permanent de la Fédération pour l'excellente tenue de la comptabilité.

Le membre de la Commission de Contrôle,



M. BUSSY Daniel



BUDGET PREVISIONNEL 2018

(arrêté par le CA du 19 mars 2018)

PRODUITS	prévisions 2018	réalisé 2017	CHARGES	prévisions 2018	réalisé 2017
PRESTATIONS DE SERVICES			ACHAT		
. Pêches électriques	1 200,00 €	3 003,72 €	. Achats non stockés (EDF ,eau,carburant impression cartes , pt équipement ...)	16 470,00 €	15 042,42 €
. Autres	200,00 €	195,00 €	AUTRES CHARGES EXTERNES		
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			. Locations matériels	8 300,00 €	9 675,77 €
. Travaux d'entretien et de restauration des rivières	133 240,00 €	73 617,50 €	. Travaux d'entretien (véhicules, bâtiments, matériels)	8 510,00 €	11 162,05 €
. Formation	0,00 €	6 800,00 €	. Travaux d'entretien, d'aménagement et de restauration de rivières	143 900,00 €	83 970,59 €
. Salons, foires	1 000,00 €	500,00 €	. Assurances	5 840,00 €	5 809,62 €
. Communication	500,00 €	0,00 €	. Social, documentation	1 300,00 €	1 181,72 €
. Aide à l'emploi (FNPF 132000+AESN 20000)	152 000,00 €	152 116,00 €	. Gardes-particuliers AAPPMA	2 300,00 €	2 387,55 €
. Divers (dont matériel)	300,00 €	1 637,89 €	. Gardes fédéraux	2 400,00 €	945,78 €
			. Personnel extérieur à la fédération	1 200,00 €	910,37 €
			. Convention ONCFS	3 500,00 €	0,00 €
			. Service civique	1 500,00 €	0,00 €
			. Honoraires avocat et expert comptable	3 600,00 €	3 400,70 €
			. Promotion loisirs pêche	22 300,00 €	11 861,27 €
			. Transport sur achats	200,00 €	570,00 €
			. Déplacements, indemnités	23 800,00 €	32 472,05 €
			. Frais postaux, téléphone	6 560,00 €	6 416,62 €
			. Frais bancaires	850,00 €	836,20 €
			. Abonnements, cotisations	5 590,00 €	5 081,96 €
			. Aide aux baux de pêche	6 650,00 €	6 657,00 €
AUTRES PRODUITS			IMPOTS-TAXES		
. Cotisations fédérales	223 990,00 €	224 021,10 €	. Taxe/salaires	0,00 €	0,00 €
. Produit URNE	46 000,00 €	55 308,00 €	. Formation personnel fédéral	10 000,00 €	20 653,81 €
. Transactions sur PV (réglementation et pollution)	1 000,00 €	3 673,00 €	. Impôts fonciers et locaux	2 750,00 €	2 771,78 €
PRODUITS FINANCIERS			CHARGES DU PERSONNEL		
. Intérêts sur livrets	600,00 €	577,76 €	. Salaires et charges sociales	253 500,00 €	251 797,17 €
. Revenus sur VMP	10 870,00 €	10 841,42 €	AUTRES CHARGES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			. Frais AG FD, URNE, intercomités	5 500,00 €	4 124,98 €
. Produits exceptionnels	17 000,00 €	11 733,10 €	. Subvention repeuplement	5 200,00 €	5 138,00 €
. Produits sur exercice antérieur	25 000,00 €	57 128,97 €	. Subventions "actions" AAPPMA	4 000,00 €	0,00 €
. Produits cessions d'éléments d'actifs	1 000,00 €	0,00 €	CHARGES FINANCIERES		
. Quote-part des subventions	14 000,00 €	14 166,09 €	. Intérêts sur emprunt	0,00 €	0,00 €
. Transfert de charges	12 620,00 €	26 083,35 €	. Moins-value/cession obligations	0,00 €	0,00 €
			CHARGES EXCEPTIONNELLES		
			. Charges sur exercices antérieurs	500,00 €	1 498,92 €
			. Charges exceptionnelles	300,00 €	5 115,57 €
			. Rétoession vignettes URNE FD/AP	40 000,00 €	39 939,52 €
			DOTATIONS AUX AMORTIS.		
			. Dotations aux amortissements	54 000,00 €	50 996,08 €
TOTAL	640 520,00 €	641 402,90 €	TOTAL	640 520,00 €	580 417,50 €





CHÂLONS ET SA RÉGION 7

ASSOCIATION

Il faut sauver l'école de pêche

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE Créée au début des années 80, l'école de pêche est en perte de vitesse.

8 enfants

Les enfants ont une responsabilité dans cette situation et ce sont les parents qui doivent être sensibilisés. Mais, il ne s'agit pas de faire peur. Il faut expliquer aux parents que l'école de pêche est un lieu de découverte et de plaisir. Les enfants ont besoin de cet espace pour apprendre à vivre avec la nature et à respecter l'environnement.

Le jeune? Les enfants d'aujourd'hui sont isolés, les parents ont une responsabilité dans ce phénomène. Il faut sensibiliser les parents et les enseignants à l'importance de l'école de pêche. Les enfants ont besoin de cet espace pour apprendre à vivre avec la nature et à respecter l'environnement.

Comment expliquer cette situation à une école? Il faut sensibiliser les parents et les enseignants à l'importance de l'école de pêche. Les enfants ont besoin de cet espace pour apprendre à vivre avec la nature et à respecter l'environnement.

Comment expliquer que nous avons perdu nos 8 enfants? Les enfants ont une responsabilité dans cette situation et ce sont les parents qui doivent être sensibilisés. Mais, il ne s'agit pas de faire peur. Il faut expliquer aux parents que l'école de pêche est un lieu de découverte et de plaisir. Les enfants ont besoin de cet espace pour apprendre à vivre avec la nature et à respecter l'environnement.



"La pêche est une école de la vie. Elle permet d'acquiescer des connaissances sur l'environnement, sur soi-même, sur les autres..."

Une fête pour les pêcheurs en herbe

REIMS Dimanche, au parc Léo-Lagrange, le Syndicat des pêcheurs de Reims et de sa région propose aux jeunes de 6 à 14 ans de s'initier ou de se perfectionner gratuitement à la pêche.

C'est une tradition à Léprieux Jean-François, le président du Syndicat des pêcheurs de Reims et de sa région, une grande fête de la pêche au parc Léo-Lagrange pour fêter l'ouverture de la saison et des adhérents de l'année. On se retrouvera à la pêche à la ligne en drag, avec un tournoi de pêche le dimanche 11 juin.

POUR LES JUNIORS ET ADJUNTS Les jeunes pêcheurs de 6 à 14 ans et de 15 à 19 ans se retrouveront le dimanche 11 juin à 10h30, au parc Léo-Lagrange, au bord de la partie pontonnée du lac. Les jeunes pourront venir avec leur matériel. Mais s'ils n'en ont pas, les adjoints leur prêteront tout le matériel nécessaire pour leur participation.

LES ENFANTS Les enfants de 6 à 14 ans, qui seront encadrés par des adhérents de l'association, pourront apprendre les rudiments de la pêche sans pouvoir obtenir de permis. Ils pourront également venir assister aux ateliers de la pêche.

LES ENFANTS Les enfants de 6 à 14 ans, qui seront encadrés par des adhérents de l'association, pourront apprendre les rudiments de la pêche sans pouvoir obtenir de permis. Ils pourront également venir assister aux ateliers de la pêche.

Comment expliquer que nous avons perdu nos 8 enfants? Les enfants ont une responsabilité dans cette situation et ce sont les parents qui doivent être sensibilisés. Mais, il ne s'agit pas de faire peur. Il faut expliquer aux parents que l'école de pêche est un lieu de découverte et de plaisir. Les enfants ont besoin de cet espace pour apprendre à vivre avec la nature et à respecter l'environnement.



Club de pêche Reims le samedi, de 9 à 11 heures, au parc Léo-Lagrange, LC.

"Nous remplissons chaque année entre fin octobre et début novembre"

Jean-Pierre Fauche, président du Syndicat des pêcheurs de Reims et de sa région

Car le lac de parc Léo-Lagrange est régulièrement rempli par le syndicat. « Nous remplissons chaque année entre fin octobre et début novembre, avec des volumes de pêche qui sont en baisse par rapport à l'année dernière, mais nous sommes toujours dans des volumes intéressants », explique Jean-Pierre Fauche. Il précise que l'on peut trouver dans le lac des perches, des brochets, des carpes, des tanches et des truites.

Il précise aussi que le Syndicat de pêche de Reims a 11 clubs adhérents qui ont une responsabilité dans la gestion de la pêche. Les associations peuvent proposer un atelier chaque dimanche, toujours au parc Léo-Lagrange. **WALTER BRUNET**

LOISIRS

L'Ablette a fêté la pêche

CUMIÈRES Dans le cadre de la Journée nationale de la pêche et de l'eau, l'Ablette proposait une journée de moins de 16 ans à qui l'association prêtait du matériel et fournissait appâts et amorce.

Le matin était réservé aux néophytes de l'Ablette. « Malgré la fraîcheur matinale, les poissons étaient au rendez-vous pour le plus grand bonheur des enfants dont certains n'avaient jamais tenu une canne à pêche, et qui attrapaient ablettes et gardons. L'après-midi était consacré aux "gaulés" plus expérimentés, mais, est-ce l'effet du retour du soleil, toujours est-il que le poisson boudait l'hameçon. Un pêcheur s'est malgré tout distingué en remontant un hotu de 1,50kg. Plus que l'aspect pêche, cette prise ne pouvait que combler tous les pêcheurs, le hotu étant l'un des poissons les plus exigeants quant à la qualité de l'eau, à tel point que l'espèce avait un moment disparu de la Marne. L'après-midi se terminait par un sympathique verre de l'amitié offert par la municipalité de Cumières.

Les juniors ont été les plus chanceux des participants.



L'Ablette fêtera la pêche dimanche

ÉPERNAY Le premier dimanche de juin marque depuis plusieurs années la journée nationale de la pêche et de l'eau.

À cette occasion, l'Ablette proposera le dimanche 4 juin, une journée gratuite, sur le bord de Cumières. Le matin, réservé aux moins de 16 ans accompagnés d'un adulte, une initiation au milieu aquatique et à la pêche en eau douce avec prêt de matériel, fourniture d'appâts et d'amorce, est prévue. Le rendez-vous est fixé à 9h30. L'après-midi, un concours convivial pour tous est proposé : rassemblement à 14 heures, cannes limitées à 9 mètres, fougilles interdites. Et toute la journée, pêche possible sans carte sur les lieux de la manifestation.

Renseignements complémentaires
fauche.jean.pierre@wanadoo.fr

La convivialité pour tous sera de rigueur ce dimanche, journée nationale de la pêche et de l'eau.



ENVIRONNEMENT

La future zone humide prend forme

CHAMPIGNEY Entamés mi-août, les travaux de terrassement sont quasiment achevés. À terme, un sentier pédagogique sera installé pour découvrir la faune et la flore du site.

LES HABITANTS de la commune ont financé via un emprunt les travaux qui ont été réalisés sur un terrain de 10 hectares appartenant à la commune de Champigny. L'association qui gère le site de la zone humide a été créée en 2010. Elle a pour but de restaurer et d'entretenir ce site naturel et de le rendre accessible à tous.

LES HABITANTS de la commune ont financé via un emprunt les travaux qui ont été réalisés sur un terrain de 10 hectares appartenant à la commune de Champigny. L'association qui gère le site de la zone humide a été créée en 2010. Elle a pour but de restaurer et d'entretenir ce site naturel et de le rendre accessible à tous.

LES HABITANTS de la commune ont financé via un emprunt les travaux qui ont été réalisés sur un terrain de 10 hectares appartenant à la commune de Champigny. L'association qui gère le site de la zone humide a été créée en 2010. Elle a pour but de restaurer et d'entretenir ce site naturel et de le rendre accessible à tous.



Christophe Boudier est élu lors de la séance de l'Assemblée des pêcheurs de Reims et de sa région. Il est entouré de ses collègues du syndicat de la pêche.

LES HABITANTS de la commune ont financé via un emprunt les travaux qui ont été réalisés sur un terrain de 10 hectares appartenant à la commune de Champigny. L'association qui gère le site de la zone humide a été créée en 2010. Elle a pour but de restaurer et d'entretenir ce site naturel et de le rendre accessible à tous.

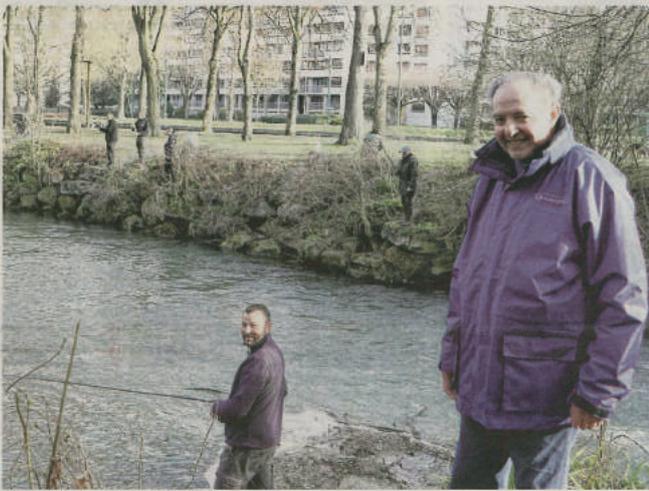
LES HABITANTS de la commune ont financé via un emprunt les travaux qui ont été réalisés sur un terrain de 10 hectares appartenant à la commune de Champigny. L'association qui gère le site de la zone humide a été créée en 2010. Elle a pour but de restaurer et d'entretenir ce site naturel et de le rendre accessible à tous.

LES HABITANTS de la commune ont financé via un emprunt les travaux qui ont été réalisés sur un terrain de 10 hectares appartenant à la commune de Champigny. L'association qui gère le site de la zone humide a été créée en 2010. Elle a pour but de restaurer et d'entretenir ce site naturel et de le rendre accessible à tous.



Les pêcheurs voient les coins se réduire

REIMS Les pêcheurs s'inquiètent un peu de la réduction des possibilités d'emplacement.



Ce samedi, c'était l'ouverture de la pêche à la truite.

Un coin de nature préservé, une petite chute d'eau, et même... une presqu'île! Nous sommes à l'endroit où la Vesle se sépare en deux bras. Ce samedi, c'est l'ouverture de la pêche à la truite. Une quarantaine de pêcheurs se sont installés entre le pont Fléchambault et le pont de Vesle. « Hier, on a mis 320 kg de truites arc-en-ciel dans les rivières et étangs gérés par notre Syndicat (des pêcheurs de Reims et de la région). Ici, on en a déversé 100 kg, ce qui représente environ 350 pièces », explique Jean-Pierre Remy, le pré-

4400 C'est le nombre d'adhérents du syndicat des pêcheurs de Reims et de la région. Il dispose d'un grand domaine public de pêche : canal Aisne-Marne (58 km) ; canal latéral de Vraux à Tours-sur-Marne (8,9 km) ; Vesle de Sept-Saulx à Fismes (70 km) ; Marne, de Matougues à Tours-sur-Marne (18 km) ; sans oublier six étangs privés.

sident. Rempoissonner, c'est l'une des tâches auxquelles s'attellent la dizaine de bénévoles actifs de ce Syndicat qui compte 4400 adhérents (tout titulaire d'une carte de pêche est adhérent). Et leur action ne s'arrête pas là : « On foue aussi les bûcherons, étagueurs, débroussailliers, pour couper les branches cassées, nettoyer, tondre... Hélas, on doit aussi ramasser les débris, laissés par les pique-niqueurs. » Ce manque de respect de la nature irrite Jean-Pierre Remy, qui constate aussi des vols de poissons ! On s'étonne ? « Toutes les carpes, tanches, carassins, doivent être remis à l'eau. Or, on ne les vole pas pour les consommer, mais pour aller rempoissonner d'autres étangs. On va d'ailleurs déposer plainte. » La création de la Coulee verte a supprimé des emplacements : « Elle passe au ras des berges, les pêcheurs ne peuvent pas s'y installer. Certes, c'est une belle réalisation et nous sommes bien conscients qu'elle doit se partager avec tout le monde. » Les syndicats de pêcheurs vivent cependant avec la maigre part qui reste de la vente des cartes de

À SAVOIR

- « École de pêche au paré Léo-Lagrange, tous les mercredis pour les enfants de 7 à 14 ans, tél. 03 26 09 14 91.
- « Fête de la pêche, le 11 juin à Léo-Lagrange.
- « Concours championnat de France 2^e division jeunes, les 8 et 9 juillet au canal pont de Vrilly.
- « Permanence au 6, rue Passé-Demoiselles le vendredi après-midi de 14 à 18 heures, tél. 03 26 08 05 16, sprnre-monsite.com.

■ MONTMIRAIL

PÊCHE. Les Requins sont de retour à Courbetaux...

Succès, cette année encore, pour la fête nationale de la pêche à Montmirail... "Les Requins du Petit Morin" ont permis à aux plus jeunes de s'initier à l'art halieutique...

Ce dimanche 4 juin, comme chaque premier dimanche de juin, la société de pêche "Les Requins du Petit Morin" organisait à l'occasion de la fête nationale de la pêche une journée d'initiation gratuite à destination des non-licenciés, ainsi que son traditionnel concours de pêche "Jeunes" dans le bief de Courbetaux sur la commune de Montmirail.



Les participants juniors et les plus jeunes ont passé un bon moment !

Nos jeunes amis pêcheurs chevronnés et amateurs se sont donc retrouvés pour une partie de pêche assortie d'un concours le long du Petit Morin à la hauteur de pont de Sézanne.

Pas besoin du permis... Cette journée de concours réservée au moins de 18 ans ne nécessitait pas d'avoir le permis de pêche ce qui permettait notamment aux plus jeunes de s'initier à ce sport/loisir et qui suit nos 7- de découvrir une vocation.

Hors du concours, la pêche "gratuite" était également ouverte à tous créant ainsi une convivialité supplémentaire tant au bord de la rivière qu'aux abords de la buvette.

Le président du club des "Requins du Petit Morin" (M. Patrick van Waesberge) association organisatrice de l'événement a bien voulu nous accorder quelques minutes pour nous parler de cette manifestation : « Il y a maintenant plusieurs années que nous organisons cette manifestation qui est l'un des temps forts de notre association, permettant aux jeunes de découvrir le plaisir de la pêche avec un maillot de pêcheur et un maillet de la Marine, deux coupes et une canne à

peche ont récompensé les trois premiers des 25 participants. C'est Thibault Buche, avec un total de prises de 608 grammes, qui a remporté la concours ; la première fille Léa Pelletier, avec 380 grammes, se classe quant à elle 4^e.

Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine. De notre correspondant Philippe Nicolas

Coiffeuse, elle aide les pêcheurs sur le web



Sur de ses activités de coiffeuse, Céat Katia Lambert qui aide les pêcheurs de la Salonnaise les coins connectés à leur ligne d'Internet. Inédit.

« C'est simple. Évidemment, cela fera connaître un peu plus mon salon, je ne le cache pas mais je le fais surtout par solidarité », confie-t-elle. Pour elle, le fait de se mettre à internet n'est pas qu'une question d'âge : il y a des personnes âgées de moins de quarante ans qui refusent systématiquement de s'y mettre. « Avec 60 heures d'ouverture par semaine, cette habitante de Vauxaillat était sans aucun doute la plus désignée pour assurer ce soutien numérique bénévolement. Désormais, les pêcheurs qui se débattaient avec l'ordinateur savent où aller... »

« En janvier et février, c'est une période pendant laquelle l'activité est plus calme et comme j'ai un agenda électronique, je peux gérer cela en plus. » Pour cette commerçante qui assure déjà le service relais-poste de la commune, son salon de coiffure est un point de rendez-vous facile à trouver. « Je suis en face de la boulangerie,

connectés. Ce que cette personnalité locale bien connue a accepté tout naturellement. « C'est un bel exemple de solidarité entre les générations, estime Daniel Tasquin, d'ailleurs plus que Katia n'est pas membre de l'association. Heureusement, sur les 51 adhérents de la Salonnaise, tous n'auraient pas besoin de faire appel à ses services mais il existe encore des pêcheurs qui ont besoin d'aide. Daniel me l'a demandé », reconnaît-elle. « En janvier et février, c'est une période pendant laquelle l'activité est plus calme et comme j'ai un agenda électronique, je peux gérer cela en plus. » Pour cette commerçante qui assure déjà le service relais-poste de la commune, son salon de coiffure est un point de rendez-vous facile à trouver. « Je suis en face de la boulangerie,

Actualités

PÊCHE Des avancées majeures pour les pêcheurs en 2018

Il y a longtemps que le monde de la pêche haut-marnaise n'avait connu autant d'avancées. Des tailles minimales pour la truite fario et l'ombre, une période d'ouverture spécifique pour le sandre, quatre nouvelles AAPPMA en réciprocity notamment sur le Rognon, sont au menu de 2018.

Ce qui change au 1^{er} janvier

Tailles réglementaires : la taille minimale pour permettre la reproduction de la truite fario passe de 17 à 20 cm. Celle de l'ombre de 15 à 18 cm. Pour le sandre, elle passe de 10 à 12 cm. Pour le brochet, elle passe de 10 à 12 cm. Pour le silure, elle passe de 10 à 12 cm. Pour le perche, elle passe de 10 à 12 cm. Pour le goujon, elle passe de 10 à 12 cm. Pour le vairon, elle passe de 10 à 12 cm. Pour le chabot, elle passe de 10 à 12 cm. Pour le barbotin, elle passe de 10 à 12 cm. Pour le vairon, elle passe de 10 à 12 cm. Pour le chabot, elle passe de 10 à 12 cm. Pour le barbotin, elle passe de 10 à 12 cm.



Si la taille de la truite fario passe à 20 cm, celle de l'ombre (photo photo) reste à 15 cm.



Le saumon de Rognon est désormais en réciprocity.

ENVIRONNEMENT L'assèchement se confirme

Alors que la fin de l'été approche, la fédération de pêche dresse un bilan préoccupant.

150 km C'est l'indication de la longueur de cours d'eau totalement à sec, au jour d'aujourd'hui dans la Marne, dont seulement en Champagne. Sur un total de 3 400 km.



Remplacement de la pêche en Champagne. Dots de 500 mètres sont posés à 200 mètres dans la Seine à 22 km.



Stéphane Boninelli, vice-président de la Fédération de pêche de la Marne, explique que la situation est préoccupante.

« Nous, les pêcheurs, nous nous sommes engagés à respecter les tailles réglementaires, à ne pas pêcher de poissons de moins de 10 cm, à ne pas pêcher de poissons de moins de 10 cm, à ne pas pêcher de poissons de moins de 10 cm. »

« La situation est préoccupante. Les pêcheurs ont des difficultés à trouver de la pêche. Les pêcheurs ont des difficultés à trouver de la pêche. Les pêcheurs ont des difficultés à trouver de la pêche. »

« La situation est préoccupante. Les pêcheurs ont des difficultés à trouver de la pêche. Les pêcheurs ont des difficultés à trouver de la pêche. Les pêcheurs ont des difficultés à trouver de la pêche. »



- AAPPMA** : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- AESN** : Agence de l'Eau Seine-Normandie
- AFB** : Agence Française pour la Biodiversité (ex ONEMA)
- APN** : Atelier Pêche Nature
- ARGE** : Association Régionale du Grand Est
- CA** : Conseil d'Administration
- CATER** : Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières
- CE** : Code l'Environnement
- CENCA** : Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardennes
- DDT** : Direction Départementale des Territoires
- DIG** : Déclaration d'Intérêt Général
- DRIEE** : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
- FPPMA 51** : Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- FNPF** : Fédération Nationale de la Pêche en France
- GPP** : Garde de Pêche Particulier
- IBG-DCE** : Indice Biologique Global, compatible avec les critères de la Directive Cadre sur l'Eau
- ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- ONDE** : Observatoire Nationale Des Etiages
- PNRMR** : Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
- SMAH** : Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
- SMAVAS** : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure
- TGI** : Tribunal de Grande Instance
- VNF** : Voies Navigables de France



PROTÉGER



SENSIBILISER

Rapport D-ACTIVITÉS 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 AVRIL 2018



SURVEILLER

TRANSMETTRE

APPRENDRE